



ASSEMBLEE GENERALE

– RAPPORT D’ACTIVITES DE L’ANNEE 2025 –

Présentation du bilan moral et financier 2025
et du budget prévisionnel 2026

A l’attention des Présidents des Associations Agréées de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique du Territoire de Belfort



99^{ème}
ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 11 avril 2026
15h00

**Fédération du Territoire de Belfort de pêche
et de la protection du milieu aquatique**
3A, rue d'Alsace - Cidex 337 - 90150 Foussemagne
Tél : 03 84 23 39 49
Courriel : contact@fede-peche90.fr - Site : <https://www.fede-peche90.fr/>

Monsieur le Président : Serge PHILEMON (philemon.serge@neuf.fr / 06 61 42 90 05)

Monsieur le Vice-Président : Jean-Marie LECHENNE (jm.lechenne@fede-peche90.fr / 06 84 64 90 80)

Monsieur le Vice-Président : Jacky DUVIN (jacky.duvin@gmail.com / 06 17 10 23 16)

Monsieur le Trésorier : Daniel PASTORI (pastori.daniel@free.fr / 06 37 23 00 62)

Monsieur le Secrétaire : Nicolas JARDOT (nicolas.jardot@orange.fr / 06 86 37 92 12)

Messieurs les membres du Conseil d'Administration :

Monsieur Olivier CHRÉTIEN (olivier.chretien@gmail.com / 06 09 20 30 51)

Monsieur Cyril DARGELASSE (cyril.dargelasse@laposte.net / 06 60 58 65 51)

Monsieur Yves DESCHAMP (deschampyves@laposte.net / 06 75 91 41 20)

Monsieur Philippe DUPRÉ (duprephilippe@sfr.fr / 07 70 12 55 81)

Monsieur Pascal GUITTARD (brigitte.guittard@gmail.com / 7 82 62 32 83)

Monsieur Pascal JARDOT (pascal.jardot@gmail.com / 07 70 67 81 75)

Monsieur Thierry LUTTRINGER (luttringer.thierry@bbox.fr / 06 62 06 05 31)

Monsieur Emmanuel MAUVILLY (lemanuanjou@orange.fr / 06 44 16 38 67)

Monsieur Fabien TIROLE (aappmalamourbeuse@gmail.com / 06 33 38 59 05)

Ainsi que le personnel :

Chargée d'études :

Madame Eva SALORT (eva.salort@fede-peche90.fr / 06 59 37 10 86)

Responsable Développement :

Monsieur Marc VAUTHIER (marc.vauthier@fede-peche90.fr / 06 68 83 71 17)

Responsable Surveillance :

Monsieur Alain GEOFFROY (alain.geoffroy@fede-peche90.fr / 06 61 64 19 08)

Responsable Administrative :

Madame Céline BENEY-DESVIGNES (celine.beney@fede-peche90.fr / 03 84 23 39 49)

Vous souhaitent une bonne lecture.

Permanences : Le Lundi et le Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Le Mardi et le Vendredi de 13h00 à 17h00

SOMMAIRE

1. Bilan moral du Président	3
1.1 Activités du Président.....	6
2. Bilan Financier	
2.1 Compte de résultat 2025 et Budget prévisionnel 2026 : Dépenses.....	10
2.2 Compte de résultat 2025 et Budget prévisionnel 2026 : Recettes	12
2.3 Rapport de la commission de contrôle des comptes	13
2.4 Nomination commission de contrôle 2026	14
2.5 Approbation des comptes 2025	14
3. Evolution des effectifs de pêcheurs en 2025	15
4. Rapport d'activités du service technique	
4.1 Pêches électriques.....	19
4.2 Etude Truite Fario	19
4.3 Vidange du Malsaucy.....	20
4.4 Atelier Pêche Nature Fédéral	20
4.5 Manifestations	22
4.6 Parcours de pêche	26
4.7 Pollutions	27
4.8 Actions de police.....	29
4.9 Actions de nettoyage.....	31
4.10 Le Grand Cormoran	33
4.11 Convention ENEDIS / RTE	34
4.12 Formations de élus : Gestion des étangs.....	35
5. Alevinages lots fédéraux 2025	36
6. Communication	
6.1 Pêche Infos 90.....	37
6.2 Site internet	37
6.3 Réseaux Sociaux.....	37
7. Rapport d'activités du conseil d'administration	
7.1 Conseils d'administration	38
7.2 Réunion des Présidents	57
8. Rapport d'activités des AAPPMA	69
8.1 Bilan des empoisonnements.....	70
8.2 Coordonnées des AAPPMA départementales	72
9. Interventions des Personnalités	73
10. Remerciements de nos bénévoles	73

1. BILAN MORAL DU PRESIDENT

Pour commencer, permettez-moi de remercier les personnalités qui ont répondu à notre invitation.

Après Fosse-magne, Delle, Giromagny, Montreux-Château, Anjoutey et enfin Trévenans, je tiens à remercier tout particulièrement Nathalie Schauner et son équipe de l'AAPPMA Morvillars d'avoir accepté de nous recevoir à l'occasion de notre 99^{ème} Assemblée Générale.

Un bilan rapide de 2025 ?

Malgré 2 périodes sèches, nous pouvons nous réjouir d'une année où les assecs ont été très limités. Comme d'habitude les secteurs en tension restent Malvaux et la zone des puits pour les raisons que l'on connaît. La pluviométrie a été bonne et le temps plutôt agréable tout au long de l'année. En conséquence, la vente des cartes a été remarquable. Avec 4069 cartes, nous sommes sur les meilleures valeurs depuis 2018. Contrairement au niveau national, notre progression est continue et c'est aussi le fruit de votre implication au quotidien. L'augmentation permanente du prix des cartes aurait pu avoir un impact négatif. Pour votre information j'ai personnellement voté contre celle-ci lors de la dernière Assemblée Générale de la FNPF à Paris. Difficile pour moi de faire autrement surtout lorsque le bilan financier national présentait un excédent de 2.3 millions d'euros !!! A présent, il est acté que ce prix évoluera chaque année selon l'inflation.

L'ouverture de l'étang Bellerive à Andelnans aura également été un moment fort de l'année écoulée. Je tiens à remercier tout spécialement Monsieur le président du Grand Belfort : Damien Meslot pour avoir répondu favorablement à ma sollicitation. Imaginez 6ha de surface d'eau dans un secteur préservé en plein cœur du département ! Alors les grincheux diront que seuls les pêcheurs en embarcation peuvent y accéder et qu'une semaine sur deux. Un bilan de cette première année a été réalisé dernièrement avec l'équipe du Grand Belfort en charge du suivi de ce plan d'eau. Le but étant aussi de voir comment nous pouvons faire progresser la pratique de la pêche de façon à satisfaire nos adhérents. Si aucune critique ne nous a été remontée, la difficulté réside dans le partage de ce plan d'eau avec d'autres structures (plongeurs, pompiers, chasseurs et peut-être bientôt les triathlètes !);

2025 aura également été l'année de la vidange du Malsaucy. Merci infiniment au président du CD90 : Monsieur Florian Bouquet et à son vice-président Didier Vallverdu qui nous auront beaucoup aidé dans la préparation de cette grande opération. A présent les vidanges ont lieu tous les 3 ans. Ce moment est très attendu par nos structures. La qualité des poissons déplacés est sans conteste exceptionnelle ! Ce ne sont pas moins de 5,7 tonnes de poissons nobles qui ont rejoint dans l'ordre de priorité : la corne nord du site pour recharge du plan d'eau après remise en eau, puis les canaux et enfin ils ont été répartis sur l'ensemble des rivières et plans d'eau de nos AAPPMA qui en avaient fait la demande et selon l'accord obtenu des services de l'état. Une déception cependant concernant la zone de protection zoo sanitaire décrétée par les services sanitaires de l'état (DDETSPP). Tous nos lots situés dans un secteur de 10km autour de la pisciculture de Lachapelle-sous-chaux ont été exclus des déversements.

Un autre sujet préoccupant concerne les cormorans, des images impressionnantes ont été relayées sur l'étang des forges, nous avons multiplié nos alertes auprès des médias (TV, journaux, site internet, réseaux sociaux, ...) mais également auprès de nos élus. Un gros travail de nos techniciens a été effectué pour finalement déposer un dossier auprès des autorités administratives le 15 janvier afin de pouvoir obtenir la reprise des tirs de régulation sur les secteurs prioritaires. A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue !!!

Côté pollutions, le Sud Territoire a été terriblement impacté à la suite d'une monstrueuse pollution de la Coeuatte. Cela a mis en évidence d'inraisemblables lacunes dans le système d'alerte transfrontalier et l'incroyable communication erronée des service préfectoraux.

2026 quant à elle, verra le renouvellement du mandat de nos élus associatifs. Des élections seront à tenir au cours du dernier trimestre pour nos AAPPMA. Comme toutes les structures associatives, l'investissement des bénévoles commence à montrer des signes de désengagement. Je lance ici un appel à chacun pour se mobiliser et faire en sorte qu'aucune association ne disparaisse. Seuls les membres actifs disposant des cartes 2025 et 2026 d'une AAPPMA pourront se présenter et il faudra trouver pour élire le nouveau Conseil d'Administration qui sera constitué de 7 et 15 personnes maximum.

Un important changement est intervenu récemment dans l'organisation de notre fédération départementale avec l'arrivée de Madame Eva Salort au poste de chargé d'études et qui va se présenter à vous. Nous lui souhaitons bien entendu une pleine réussite dans les missions qui lui sont confiées.

2026 pourrait être aussi l'année de la réalisation de nombreux projets avec l'achat de nouveaux plans d'eau. Après en avoir visité plusieurs dizaines, 2 projets semblent se concrétiser avec l'étang de Beusses à Joncherey et les étangs Ehrler à Réchésy. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ces projets. Un soutien financier de notre réseau et de nos élus est indispensable pour le développement du loisir pêche dans notre département et tout particulièrement pour le Sud Territoire. Nous y travaillons.

2026, l'année de notre participation aux compétitions du Junior Fishing Tour réservées pour les enfants. Les finales départementales vont se dérouler le samedi 25 avril à l'étang Léchir pour la technique de la pêche au coup et le 26 avril à l'emprunt N°9 pour la technique aux leurres. Les inscriptions aux 2 catégories avancent plutôt bien et ce dossier vous sera présenter tout à l'heure par Marc notre technicien en charge de cette compétition.

2026 sera aussi l'année de notre première participation aux portes ouvertes du 1^{er} RA à Bourogne les 06 et 07 juin prochains. Un village pêche animera les festivités pour présenter notre loisir au grand public. Vous êtes bien évidemment tous invités.

Enfin, je souhaiterai revenir sur notre site internet. Cet outil de communication ne doit pas être à sens unique. Les bénévoles de nos AAPPMA réalisent tout au long de l'année bon nombre d'animations et

d'actions. La plupart d'entre elles ne font l'objet d'aucune communication. Je vous encourage donc vivement à utiliser ce site pour nous transmettre vos actions, photos, commentaires, ... pour les y intégrer. Cela nous permettra en parallèle de valoriser votre travail au travers de notre mensuel « Pêche Infos ».

Merci à tous !

1.1 ACTIVITES DU PRESIDENT

Voici donc la synthèse des actions effectuées au cours de l'année écoulée.

- 05/01/25 : Participation à l'Assemblée Générale de l'AAPPMA Trévenans
- 08 et 09/01/25 : Journées Techniques Nationales à Paris
- 13/01/25 : Réunion préparation salon Festivitas en visio
- 13/01/25 : Réunion du bureau de l'Association Régionale BFC en visio
- 16/01/25 : Commission communication à la FD90
- 16/01/25 : Réunion du Conseil d'Administration FD90
- 21/01/25 : Conférence UBRMC à l'Agence de l'Eau de Lyon
- 23/01/25 : Réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 24/01/25 : Conseil d'Administration de l'ARP BFC à Dijon
- 27/01/25 : Commission animation à la FD90
- 28/01/25 : Visites étangs en vente à Leval puis à Felon
- 28/01/25 : Vœux de la CCST à Grandvillars
- 30/01/25 : Réunion préparation AG FD90 avec président AAPPMA Trévenans
- 30/01/25 : Vérificateurs aux comptes à la FD90
- Du 31/01 au 02/02/25 : Participation active au salon Festivitas à Mulhouse 524 700 visiteurs en 3 jours !°
- 05/02/25 : Nettoyage rivière Saint Nicolas avec jeunes d'Unicité à Frais
- 06/02/25 : Formation « rupture contrat de travail » séance 1/5 en visio
- 06/02/25 : Signature convention « section pêche » avec lycée de Delle
- 07/02/25 : Accueil député Mr Bigot à la FD90 pour exposer les dossiers en tension
- 15/02/25 : Participation à l'Assemblée Générale de l'AAPPMA de Giromagny
- 16/02/25 : Participation à l'Assemblée Générale de l'AAPPMA de Florimont
- 17/02/25 : Visite de terrain Adour à Lebetain avec propriétaire pour évaluer travaux à réaliser
- 19/02/25 : Visite chez Cargnino à Leupe suite récurrence pollutions ruisseau des Preyers
- 19/02/25 : Signature officielle convention avec gardes champêtre à Belfort
- 20/02/25 : Commission communication à la FD90
- 21/02/25 : Conseil d'Administration de l'UBRMC en visio
- 22/02/25 : Participation à l'Assemblée Générale de l'AAPPMA de Lepuix
- 23/02/25 : Assemblée Générale de l'AAPPMA La Plongeotte
- 25/02/25 : Réunion équipe fédérale FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 06/03/25 : Signature de la convention pêche au Bellerive avec GBCA à la FD90
- 12/03/25 : Seconde visite terrain Adour à Lebetain avec CCST et DDT
- 14/03/25 : Visite étangs Ehrler possiblement en vente à Réchésy
- 15/03/25 : Participation à l'opération JLNP sur Delle
- 20/03/25 : Réunion avec garde nature à la FD90
- 20/03/25 : Réunion équipe fédérale FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 20/03/25 : Commission communication à la FD90
- 20/03/25 : Conseil d'Administration de la FD90
- 21/03/25 : Réunion à la FDC90 à Danjoutin pour article médias
- 22/03/25 : Opération « J'aime la nature propre » pour un nettoyage de l'Allaine à Grandvillars.

- 22/03/25 : Participation à la manifestation à Ornans suite à mortalité des truites (saprolégniose)
- 24/03/25 : Visite du Gros étang Ducloux en vente à Suarce
- 26/03/25 : Signature convention avec gendarmerie à Belfort
- 27/03/25 : Formation « rupture contrat de travail » séance 2/5 en visio
- 29/03/25 : Assemblée Générale de la Fédération à Trévenans
- 02/04/25 : Réunion préparation vidange Malsaucy à la DDT
Conseil d'Administration de la FD90 pour la tenue de notre prochaine AG
- 02/04/25 : Réunion avancement mesures compensatoires Aéroparc à la DDT
- 07/04/25 : Animations ouverture à la pêche de l'étang Bellerive à Andelnans
- 10/04/25 : Réunion MISEN à la DDT à Belfort
- 11/04/25 : Réunion bureau de la CLE à la CCST de Delle
- 12/04/25 : Participation à l'Assemblée Générale de la fédération de chasse à Danjoutin
- 12/04/25 : Interview radio ICI Belfort / Montbéliard suite très forte mortalité gardons bassin gymnase Offemont
- 12/04/25 : Intervention à l'étang Bellerive suite à forte présence de plongeurs hors période convenue
- 14/04/25 : Entretien avec Mr le préfet à Belfort pour évoquer les sujets chauds du moment
- 15/04/25 : Conseil d'Administration de l'UBRMC en visio
- 15/04/25 : Réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 15/04/25 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 17/04/25 : Comité Ressource en Eau pilotée par préfecture en visio
- 18/04/25 : Visite étangs en vente avec Lac Mélanie à Courtelevant et étang des Beusses à Joncherey
- 22/04/25 : Réunion la Marnière avec CD90 en visio
- 23/04/25 : Présentation nouvelle convention collective par SNSAPL à Chalon sur Saône
- 24/04/25 : Assemblée Générale de l'ARP BFC à Chalon sur Saône
- 25/04/25 : Réception président OVEVJ pour préparation formation « étangs »
- 25/04/25 : Signature convention avec responsables ENEDIS à la FD90
- 02/05/25 : Assemblée Générale de l'Ehgo à Mulsanne (72)
- 15/05/25 : Réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 15/05/25 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 17/05/25 : Visite étangs Ehrler à Réchésy avec propriétaire
- 21/05/25 : Réunion « L'eau d'ici » à la CCST à Delle
- 24/05/25 : participation à l'Assemblée Générale de la FD25 à Voujeaucourt
- 27/05/25 : Réunion pollution bassin d'Offemont à la DDT à Belfort
- 31/05/25 : Chargement matériel à la FD90 pour fête de la pêche puis installation à l'étang des forges à Belfort
- 01/06/25 : Fête de la pêche à l'étang des forges à Belfort
- 04/06/25 : Réunion à la DDT pour traiter le dossier Gros étang Ducloux à Suarce
- 05/06/25 : Formation « rupture contrat de travail » séance 3/5 en visio
- 13/06/25 : Nettoyage Savoureuse au centre-ville de Belfort avec ESTA et VMC
- 17/06/25 : Point avec équipe FD90
- 17/06/25 : Réunion CLE SAGE Allan à Fontaine
- 19/06/25 : Forum environnemental à l'UTBM de Sévenans
- 19/06/25 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »

- 21/06/25 : Assemblée Générale du SNSAPL à Paris
- 22/06/25 : Assemblée Générale de la FNPF à Paris
- 23/06/25 : Congrès des présidents à Paris avec présence ministre de l'Environnement
- 26/06/25 : Réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 27/06/25 : Élaboration PAPI Allan en préfecture
- 30/06/25 : Pêche de sauvetage à Lepuix
- 30/06/25 : Réunion FDAAL organisée par le CD90 à Delle
- 03/07/25 : Commission finances FD90 pour point à mi-année
- 03/07/25 : Conseil d'Administration de la FD90 pour sujets du moment
- 13/07/25 : Très grave pollution de la Coeuvette à Courcelles suivie d'un dépôt de plainte à la gendarmerie de Delle
- 15/07/25 : Pré-évaluation mortalité poissons à la Coeuvette sur Florimont et Courcelles avec CCST
- 18/07/25 : Pêche électrique post pollution avec OFB à Courcelles
- 18/07/25 : Réunion bilan pollution à la CCST de Delle avec intéressés
- 20/07/25 : Intervention au 1^{er} RA à Bourogne pour dépannage simulateur
- 21/07/25 : Interview radio ICI Belfort / Montbéliard suite pollution Coeuvette
- 29/07/25 : Réunion de terrain chez Mr Carnino en relation avec pollution récurrente du ruisseau des Preyers
- 07/08/25 : Réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 07/08/25 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 12/08/25 : Visite des étangs Ehrler / Beusses et Presles sur le terrain avec DDT
- 18/08/25 : Rdv avec Mr Vallverdu / CD90 à Belfort pour préparation vidange Malsaucy
- 18/08/25 : Réunion exceptionnelle du bureau FD90
- 19/08/25 : Réunion exceptionnelle du bureau FD90 avec salariés à Delle
- 25/08/25 : Réunion de terrain avec P. Munsch concernant travaux sur Saint Nicolas à Fontaine
- 26/08/25 : Réunion préalable à rupture conventionnelle avec bureau FD90
- 28/08/25 : Préparation du dossier rupture conventionnelle à la FD90
- 02/09/25 : Pêche électrique sur la Maratte avant travaux à Etueffont
- 02/09/25 : Conseil d'Administration extraordinaire FD90
- 03/09/25 : Visio point complet dossiers en cours avec salarié en RC
- 09/09/25 : Pêche électrique sur l'Allaine à Morvillars (avortée sur place car crue)
- 12/09/25 : Réunion préparation Festivitas 2026 en visio
- 12/09/25 : Échanges sur le terrain avec propriétaire étang de la Prelle à Autrechêne
- 12/09/25 : Réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 12/09/25 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 16/09/25 : Réunion en visio avec SODEB en préparation de la vidange étang de Charmois à Méroux Moval
- 19/09/25 : Pêche électrique de sauvetage à Rougemont le Château avant travaux
- 25/09/25 : Formation « rupture contrat de travail » séance 4/5 en visio
- 09/10/25 : Pêche électrique de suivi à Réchésy
- 09/10/25 : Réunion du bureau de la CLE à Giromagny
- 13/10/25 : Réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 15/10/25 : Réunion avec propriétaire étangs de Réchésy à la FD90 pour négocier la vente
- 15/10/25 : Réunion préparation vidange Malsaucy avec CD90

- 16/10/25 : Visio réunion CLE SAGE Allan
- 17/10/25 : Réunion avec sous-préfet et directeur de la DDT pour dossiers en tension
- 20/10/25 : Visio avec FNPF pour présentation démarche « sauvons nos rivières N°4 »
- 20/10/25 : Visio commission communication pour prochain « Pêche Infos »
- 29/10/25 : Installation du matériel pour vidange Malsaucy à Evette
- 30 et 31/10/25 : Vidange du Malsaucy et répartition du poisson dans tout le département
- 01/10/25 : Vidange du bassin de décantation du Malsaucy
- 03/11/25 : Présentation écran interactif par société SIGEC puis suivi des dossiers en cours en interne
- 05/11/25 : Réunion RC avec personnes concernées à la FD90
- 06/11/25 : Obsèques maman Fabien Tirole à Bourogne
- 13/11/25 : Vidange et pêche étang N°1 à Etueffont avec CCVS
- 14/11/25 : Vidange et pêche étang N°2 à Etueffont avec CCVS
- 14/11/25 : Conseil d'Administration de la FD90
- 17/11/25 : Formation étangs au lycée agricole de Valdoie avec OVEVJ / DDT et DDETSPP
- 20/11/25 : Formation « rupture contrat de travail » séance 5/5 en visio
- 20/11/25 : Réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 20/11/25 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 21/11/25 : Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de l'ARP BFC à Dijon
- 24/11/25 : Réunion sauvegarde des grenouilles à la mairie de Grandvillars
- 26/11/25 : Réunion régionale à l'Agence de l'Eau à Besançon pour accord cadre
- 27/11/25 : Présentation nouvelle structure formation professionnelle par SNSAPL en visio
- 02/12/25 : Réunion bilan vidange étangs Etueffont à la CCVS
- 03/12/25 : Réunion dossier cormorans à la DDT à Belfort
- 09/12/25 : Réunion plénière de la CLE SAGE Allan à Montbéliard
- 15/12/25 : Réalisation des entretiens individuels salariés FD90
- 17/12/25 : Rdv gendarmerie Grandvillars pour compléments enquête pollution Coeuvatte
- 17/12/25 : Réunion bureau ARP BFC en visio
- 18/12/25 : Réunion Accord Cadre 2026 avec Agence de l'Eau et équipe en visio
- 18/12/25 : Réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 18/12/25 : Commission communication pour prochain « Pêche Infos »

2. BILAN FINANCIER

2.1 COMPTE DE RESULTAT 2025 ET PREVISIONNEL 2026 : DEPENSES

DEPENSES D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2025	RÉALISÉ au 31/12/25	PREVISIONNEL 2026
606100 EDF, Eau	1 200,00	923,10	1 100,00
606200 Carburant, Lubrifiant outillage	7 000,00	5 499,15	7 000,00
606300 Fournitures Entret., Désinfectant, Petit équipt	700,00	556,34	700,00
606310 Achat équipement pêche	1 710,00	1 730,50	4 540,00
606320 Achat matériel pédagogique	1 500,00	368,95	1 500,00
606400 Fournitures de Bureau	1 200,00	489,96	1 200,00
606500 Fournitures d'habillement diverses	2 000,00	2 478,56	1 400,00
606501 Vêtement travail	1 800,00	776,54	1 500,00
606601 Achat matériel piscicole	800,00	139,44	800,00
606603 Achat analyse / pharmacie	140,00	53,99	100,00
606604 Achat poissons alevinages	13 000,00	9 004,88	13 800,00
606800 Achat Fuel	2 500,00	2 086,00	1 100,00
ACHATS	33 550,00	24 107,41	34 740,00
613500 Location bouteilles Air Liquide	150,00	147,14	150,00
613510 Location mat informatique (logiciels)	800,00	812,16	9 836,00
613520 Location photocopieur	600,00	600,00	600,00
615200 Ent. Rép. Bâtiments	500,00	-	100,00
615300 Ent. Rép. Etangs	-	384,00	18 500,00
615500 Ent. Rép. Mat.de Transport	1 900,00	2 125,06	1 000,00
615600 Ent. Rép. Matériel, Mobilier, Outillage	1 500,00	779,57	1 500,00
615650 Maintenance	270,00	275,60	280,00
616100 Assurance Transport	2 900,00	2 867,98	3 010,00
616200 Assurance Multirisques	1 350,00	1 349,55	1 413,00
616300 Assurance RC Associations	430,00	429,73	460,00
617000 Plans de Gestions piscicoles	50 000,00	-	50 000,00
618100 Documentation générale	110,00	-	110,00
621000 Personnel extérieur à l'entreprise	1 950,00	3 050,50	3 700,00
622000 Honoraires	3 600,00	4 156,62	3 700,00
622800 Autres honoraires	53 100,00	4 356,10	5 200,00
623100 Annonces et insertions	830,00	822,36	850,00
623300 Foires et expositions	3 000,00	2 395,70	1 500,00
623400 Cadeaux, médailles, coupes	500,00	715,50	550,00
623600 Journaux, catalogues, imprimés	1 030,00	1 013,19	1 036,00
625000 Déplacements : Congrès Réunion	2 500,00	2 325,72	2 500,00
625100 Frais déplacements élus / bénévoles	5 000,00	5 998,74	6 500,00
625200 Frais déplacement GPP	800,00	800,00	800,00
625700 Réceptions	4 300,00	8 142,19	5 000,00
626000 Frais de télécommunication	2 800,00	2 586,62	2 600,00
626100 Frais Postaux	100,00	115,64	120,00

627000 Frais Bancaires	550,00	336,51	350,00
CHARGES EXTERIEURES	140 570,00	46 586,18	121 365,00
628200 Cotisations	2 100,00	2 251,23	2 200,00
COTISATIONS PAYEES	2 100,00	2 251,23	2 200,00
628300 Formation professionnelle	4 750,00	560,00	1 200,00
635000 Autre impôts & versements assimilés	1 600,00	1 541,29	1 600,00
635100 Impôts locaux	3 300,00	3 338,00	3 400,00
IMPOTS	9 650,00	5 439,29	6 200,00
641100 Rémunération du Personnel	141 450,00	142 662,76	116 500,00
641200 Provision Congés Payés	500,00	- 1 562,88	-
641300 Primes et Gratifications	1 500,00	600,00	1 500,00
641410 Indem rupture conventionnelle	-	14 263,92	-
641700 Indemnités km	1 700,00	1 656,00	1 700,00
645500 Cotisations MSA	47 400,00	47 602,23	34 500,00
645330 Cotisations Retraite Cadre	2 800,00	2 801,29	2 200,00
645350 Cotisations Prévoyance Cadre	3 260,00	3 252,74	2 550,00
645200 Cotisations Mutuelle Cadre	3 400,00	3 389,28	3 400,00
645800 Ch. Sociale / CP	500,00	- 601,58	-
CHARGES SOCIALES	202 510,00	214 063,76	162 350,00
651100 Nom de domaine	600,00	532,06	540,00
657000 Subv diverses	150,00	150,00	150,00
657200 Soutien exceptionnel	3 100,00	4 743,18	2 800,00
657300 Subv. fédérale pr AAPPMA	61 300,00	60 371,08	60 500,00
658000 Charges diverses gestion courante	-	188,51	-
658800 Autres Ch div de gestion courante	-	376,05	470,00
CHARGES DE GESTION	65 150,00	66 360,88	64 460,00
661100 Intérêts des emprunts et dettes	130,00	127,46	50,00
CHARGES FINANCIERES	130,00	127,46	50,00
6811231 Amort des constructions	5 905,00	5 902,80	5 903,00
681125 Amort du mat piscicole et technique	7 700,00	7 079,73	6 510,00
6811210 Amort du matériel animations	1 800,00	1 727,63	952,00
6811282 Amort du matériel de transport	7 500,00	7 476,07	5 153,00
681281 Amort des agencs divers	500,00	500,03	500,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	23 405,00	22 686,26	19 018,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	477 065,00	381 622,47	410 383,00
RESULTAT : BENEFICE	13 635,00	11 572,31	26 167,00
TOTAL GENERAL	490 700,00	393 194,78	436 550,00
861000 Mise à disposition gratuite de biens	1 225,00	1 225,00	1 850,00
864000 Personnel bénévole	18 000,00	13 433,04	18 000,00
CHG CONTRIB VOLONTAIRE EN NATURE	19 225,00	14 658,04	19 850,00

2.4 COMPTE DE RESULTAT 2025 ET PREVISIONNEL 2026 : RECETTES

PRODUITS D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2025	RÉALISÉ AU 31/12/2025	PREVISIONNEL 2026
706000 Prestation de service	32 250,00	15 617,80	4 000,00
706100 Pêche électrique	5 800,00	6 524,02	6 000,00
708000 Prod activités annexes	-	50,00	-
708100 Mise à disposition salariés	1 800,00	3 740,00	1 600,00
708300 Locations diverses	1 250,00	1 250,00	1 250,00
708800 Rétrocessions AAPPMA	700,00	832,11	1 400,00
VENTE DE PRODUITS	41 800,00	28 013,93	14 250,00
741810 Subvention EHGO	22 800,00	22 837,30	25 000,00
741820 Subvention ERDF	1 000,00	1 000,00	1 000,00
741821 Subvention Crédit Mutuel	-	-	250,00
741830 Subvention FNPF Actions	40 995,00	13 348,61	32 600,00
741831 Subvention FNPF Kit emploi	135 725,00	135 725,00	131 400,00
741840 Subvention Collectivités Territoriales	28 075,00	19 280,00	26 075,00
741850 Subvention ARP BFC	500,00	500,00	500,00
741860 Subvention Agence de l'Eau	111 900,00	54 992,00	93 300,00
747000 Qp subvention vir compte	-	66,67	-
SUBVENTIONS RECUES	340 995,00	247 749,58	310 125,00
754000 Collectes, dons manuels	469,00	3 514,04	460,00
756100 Prod Cotisations Fédérales	58 800,00	61 513,20	61 000,00
756200 Prod Cartes Interfédérales	29 500,00	33 626,70	33 000,00
758000 Prod divers de gestion courante	-	138,74	-
758100 Prod des PV Pollution	2 000,00	2 000,00	-
758300 Prod Gestion AAPPMA	300,00	110,31	50,00
758400 Prod Organisme formation	336,00	336,00	365,00
PRODUITS DE GESTION	91 405,00	101 238,99	94 875,00
764000 Intérêts Comptes bancaires	15 100,00	15 036,46	16 500,00
768000 Autre Produit Financier	1 400,00	1 155,82	800,00
PRODUITS FINANCIERS	16 500,00	16 192,28	17 300,00
Reprise sur fonds propres	-	-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOIT.	490 700,00	393 194,78	436 550,00
RESULTAT : PERTE	-	-	-
TOTAL GENERAL	490 700,00	393 194,78	436 550,00
870000 Dons en nature	- 1 225,00	- 1 225,00	- 1 850,00
875000 Prestation en nature	- 18 000,00	- 13 433,04	- 18 000,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	- 19 225,00	- 14 658,04	- 19 850,00

2.3 RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES

Messieurs MÉNÉTRÉ Éric et MUDRY Christian de la Commission de Contrôle des comptes pour l'année 2025 ont contrôlé les comptes par sondage, au Siège Social de la Fédération de Pêche le 17 mars 2026 en présence de Messieurs Serge Philemon et Daniel Pastori, respectivement Président et Trésorier de la Fédération.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la vérification des pièces de recettes et dépenses et leurs correspondances dans les écritures comptables.

Les soldes de trésorerie du Crédit Mutuel ont également été contrôlés, et se sont avérés exacts.

De ce fait, l'étude de la comptabilité n'apporte aucune observation particulière.

SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTES DEPOTS

Crédit Mutuel Livret Bleu	82 538,21 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	115 005,00 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	109 777,50 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	104 550,00 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	115 005,00 €
Crédit Mutuel Tonic 12 mois	100 000,00 €
Crédit Mutuel Compte titres	54 536,00 €

COMPTES COURANTS

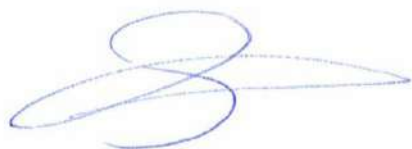
Crédit Mutuel Compte Courant 1	11 154,85 €
Crédit Mutuel Compte Courant 2	1 362,70 €
Crédit Mutuel Compte CB	616,85 €

CAISSE

Caisse	150,02 €
--------	----------

TOTAL **694 696,13 €**

Le Président



Le Trésorier



La Commission de Contrôle



2.4 NOMINATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE 2026

Les vérificateurs aux comptes pour l'année 2026 seront nommés lors de cette Assemblée Générale.

2.5 APPROBATION DES COMPTES 2025

A. LA COMPTABILITE AU 31 DECEMBRE 2025

Disponibilités	+	645 353,42 €
TITRES CÔTÉS		
Valeurs mobilières de placement	+	54 536,00 €
<i>DETTES EN COURS</i>		
Emprunt Etang Gauthier	-	6 868,95 €
Dettes fiscales et sociales	-	36 713,80 €
Autres dettes	-	42 809,10 €
<i>CREANCES EN COURS</i>		
Créances clients	+	6 357,54 €
Charges constatées d'avance	+	147,50 €
Autres	+	1 478,75 €

B. LES INVESTISSEMENTS EFFECTUES EN 2025

- RAS

C. LES INVESTISSEMENTS PREVUS POUR 2026

- En recherche d'un étang de pêche

D. RESOLUTION RELATIVE AU BUDGET 2025

Le bilan du 31 décembre 2025 présente un résultat net comptable de + 11 572,31 Euros.

Conformément aux instructions de la Fédération Nationale pour la Pêche en France, le Président de la Fédération propose que ce déficit soit incorporé aux fonds associatifs, soit au compte 120000 pour la reprise du bilan d'entrée 2026

D'après l'article 37 des nouveaux statuts des fédérations départementales, l'extrait annuel de la comptabilité afférent à l'exercice 2025 sera transmis à l'administration après validation par cette assemblée générale.

Le compte financier de l'exercice 2025, le prévisionnel 2026 et les investissements prévus par le Conseil d'Administration sont soumis à l'approbation de l'Assemblée.

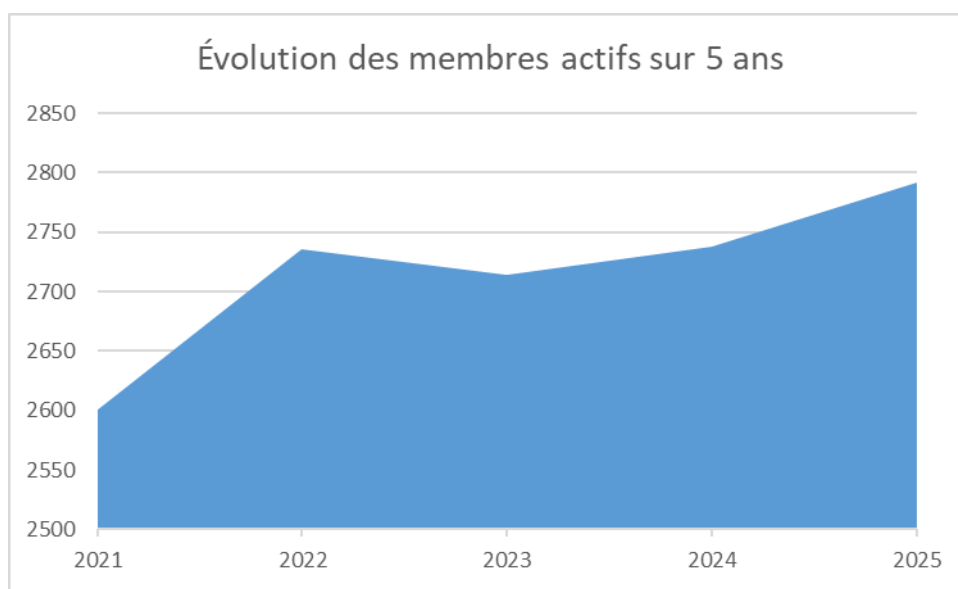
Il en est de même de l'affectation du Bénéfice 2025.

3. EVOLUTION DES EFFECTIFS DE PECHEURS EN 2025

Association	Carte interfé Personne majeure EHGO	Carte Personne majeure	Carte Découverte Femme	Carte mineure	Carte Personne majeure "Offre d'automne"	Total
ANJOUTEY	29	10	3	10	0	52
BELFORT - BAVILLIERS	653	235	60	169	29	1146
BESSONCOURT	30	23	3	8	0	64
BOUROGNE	78	49	8	16	3	154
CHEVREMONT	23	18	2	6	1	50
COURTELEVANT	15	9	1	0	0	25
FLORIMONT		55	3	14	0	72
FOUSSEMAGNE	36	17	8	14	2	77
GIROMAGNY		122	4	24	0	150
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	159	68	14	41	1	283
LEPUIX		20	1	5	4	30
MONTREUX-CHATEAU	246	90	14	34	4	388
MORVILLARS	63	23	6	14	1	107
RECHESY	29	14	5	13	1	62
TREVENANS	77	36	0	16	3	132
Total	1438	789	132	384	49	2792

Répartition des membres actifs dans les AAPPMA en 2025

Association	membres actifs	membres actifs	membres actifs	membres actifs	membres actifs
	2021	2022	2023	2024	2025
ANJOUTEY	65	58	49	55	52
BELFORT - BAVILLIERS	927	993	1012	1070	1146
BESSONCOURT	90	72	78	65	64
BOUROGNE	138	169	156	146	154
CHEVREMONT	52	50	54	51	50
COURTELEVANT	43	36	30	27	25
ETUEFFONT					
FAVEROIS	21				
FLORIMONT	36	61	56	62	72
FOUSSEMAGNE	80	86	63	76	77
GIROMAGNY	163	163	148	158	150
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	286	261	257	251	283
LEPUIX	32	33	23	28	30
MONTREUX-CHATEAU	391	438	441	414	388
MORVILLARS	90	112	122	119	107
RECHESY	67	53	46	67	62
TREVENANS	120	151	179	149	132
Total	2601	2736	2714	2738	2792

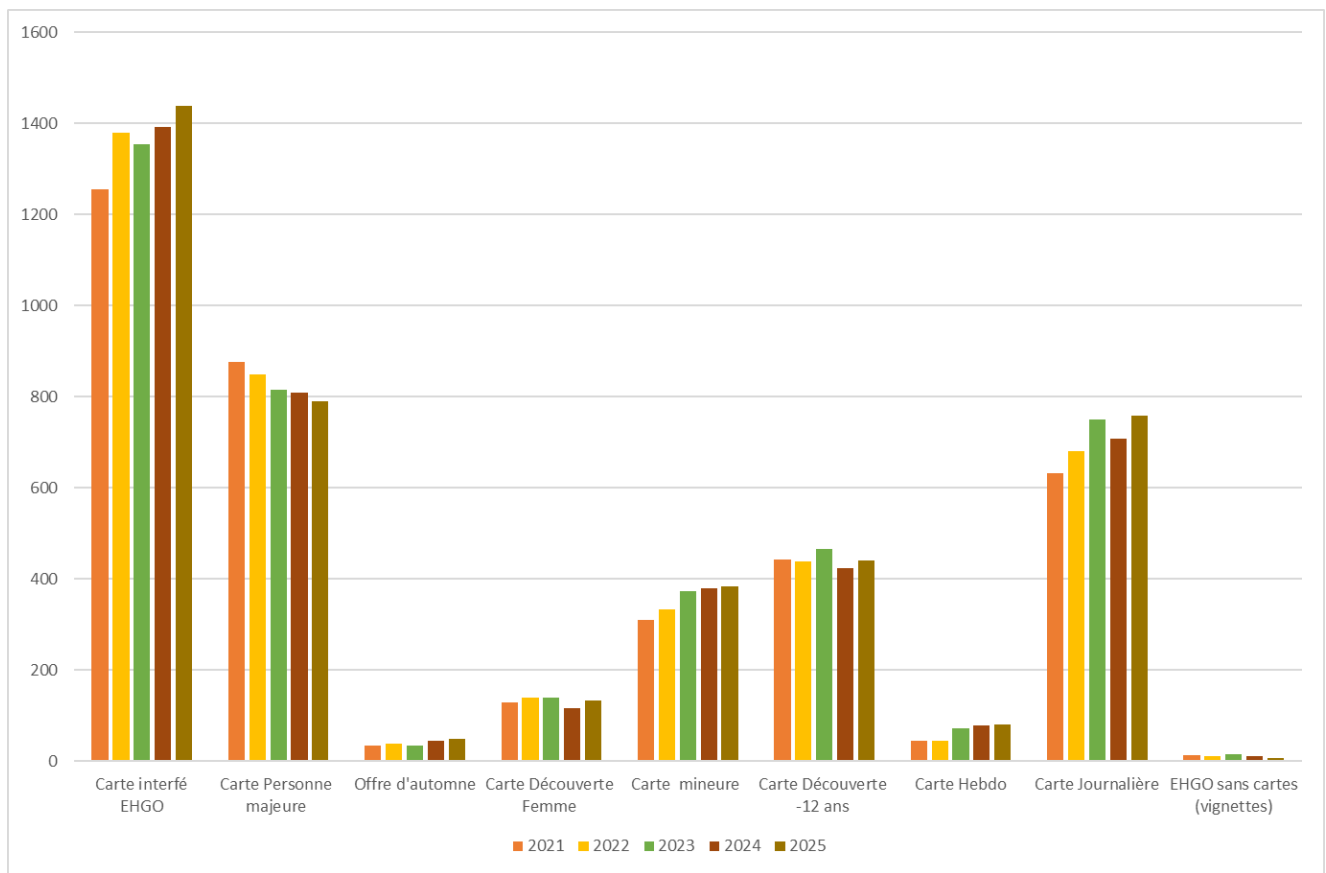


Evolution des membres actifs sur 5 ans

Association	Carte interfé Personne majeure EHGO	Carte Personne majeure	Carte Découverte Femme	Carte mineure	Carte Découverte -12 ans	Carte Personne majeure "Offre d'automne"	Carte Hebdo	Carte Journalière	Total	EHGO sans cartes
ANJOUTEY	29	10	3	10	10	0	8	3	73	1
BELFORT - BAVILLIERS	653	235	60	169	191	29	48	513	1898	3
BESSONCOURT	30	23	3	8	10	0	1	4	79	0
BOUROGNE	78	49	8	16	23	3	6	70	253	0
CHEVREMONT	23	18	2	6	11	1	1	2	64	0
COURTELEVANT	15	9	1	0	3	0	0	0	28	0
FLORIMONT		55	3	14	9	0	2	4	87	
FOUSSEMAGNE	36	17	8	14	13	2	0	17	107	1
GIROMAGNY		122	4	24	29	0	4	3	186	
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	159	68	14	41	54	1	3	68	408	0
LEPUIX		20	1	5	8	4	0	3	41	
MONTREUX-CHATEAU	246	90	14	34	49	4	3	28	468	2
MORVILLARS	63	23	6	14	10	1	2	10	129	0
RECHESY	29	14	5	13	4	1	2	8	76	0
TREVENANS	77	36	0	16	16	3	0	24	172	0
Total	1438	789	132	384	440	49	80	757	4069	7

Bilan des répartitions des ventes des différentes cartes au sein des AAPPMA en 2025

Produits	2021	2022	2023	2024	2025	écart 2025/2024
Carte interfé EHGO	1255	1379	1354	1392	1438	46
Carte Personne majeure	875	849	814	808	789	-19
Offre d'automne	33	37	33	44	49	5
Carte Découverte Femme	129	139	140	115	132	17
Carte mineure	309	332	373	379	384	5
Carte Découverte -12 ans	443	439	466	423	440	17
Carte Hebdo	44	44	71	77	80	3
Carte Journalière	631	680	750	707	757	50
EHGO sans cartes (vignettes)	13	10	14	10	7	-3
total	3732	3909	4015	3955	4076	121



Evolution des ventes des différents produits nationaux sur les 5 dernières années

4. RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE TECHNIQUE

4.1 BILAN DE NOS PÊCHES ÉLECTRIQUES

Nos campagnes de pêche électrique ont connu cette année un léger retard, mais la plupart ont pu être menées à bien. Seule exception : la pêche de la Savoureuse à Belfort, qui ne pourra avoir lieu d'ici la fin de l'année que si les conditions météorologiques le permettent.

Fin septembre, nos équipes sont intervenues sur la Savoureuse à Giromagny et à Lepuix, ainsi que sur la Rosemontoise à Valdoie et à Rougegoutte.

Début octobre, ce fut au tour du Rhône, du côté de Sermamagny, et de la Vendeline à Réchésy d'être prospectés. Armés d'anodes, d'épuisettes, de bassines et de tout le matériel nécessaire, nos agents ont procédé à ces opérations dans le respect des protocoles établis.

Quelques belles truites ont pu être recensées, dont une de 52,2 cm pour 1583g, mais leur nombre reste malheureusement insuffisant pour être pleinement satisfaisant.

Nous tenons à remercier chaleureusement les fédérations voisines du Haut-Rhin, du Doubs et de la Haute-Saône pour leur soutien technique, ainsi que nos fidèles bénévoles, toujours présents et impliqués.



4.2 ÉTUDE TRUITES FARIO

Synthèse études truite fario

➤ Retours des carnets de captures

ANNEE	GIROMAGNY	LEPUIX
2024	33%	54%
2025	19%	63%

➤ ajout d'une nouvelle réserve sur la Maratte à Etueffont

➤ Réalisation de pêches électriques sur la Madeleine à Etueffont pour analyses maturité sexuelle et scalimétrie terminées



études

4.3 VIDANGE DU MALSAUCY

Conformément à la convention signée avec le Conseil Départemental, la vidange du Malsaucy doit se dérouler tous les 3 ans... 2025 était l'année de vidange !

Les jeudi 30 et vendredi 31 octobre derniers, cette opération a rassemblé pas moins de 40 personnes par jour, incluant des salariés du Conseil Départemental 90, des Fédérations de Pêche du Territoire de Belfort et du Haut-Rhin et de nombreux bénévoles. Ensemble, ils ont participé à une opération de récupération, de tri et de répartition des poissons pêchés dans le lac.

Cette action a permis de réintroduire plus de 5 tonnes de poissons dans les canaux, les cours d'eau et certains étangs du Territoire de Belfort. Près de 3 tonnes d'espèces considérées comme nuisibles (poisson-chat, perche-soleil, pseudorasbora...) ont également été triées puis envoyées à l'équarrissage.

Les services de l'état sont venus sur place pour constater le bon déroulement sanitaire de la pêche.



Au total, ce sont un peu plus de 5 tonnes qui ont été prélevées. Ces poissons étaient principalement destinés aux deux canaux du Territoire de Belfort. Un stock a été fait pour réempoisser le Malsaucy en ce début d'année. Quelques AAPPMA qui en avaient fait la demande, ont pu également profiter de ce beau poisson pour mettre dans leurs lots de pêche.



4.4 BILAN DE L'ATELIER PÊCHE NATURE FEDERAL 2025

A. Partenariat avec la base nautique

Sur les 40 demi-journées d'animations « pêche » programmées en 2025 avec la base nautique du Malsaucy, seulement 24 ont été réalisées.

Toutes les animations planifiées en septembre et octobre n'ont pas pu être réalisées car notre animateur était en arrêt maladie.



B. Partenariat avec le lycée Jules Ferry

Notre partenariat avec la section sportive « pêche et environnement » du Lycée Jules Ferry de Delle a été reconduit en 2025.

Un mercredi par mois, les 12 lycéens ont été initiés à différentes techniques de pêche sur plusieurs spots des environs (pêche au coup à la canne télescopique, à la grande canne avec kit strippa, pêche au feeder, pêche à l'anglaise, pêche de la carpe en batterie, pêche au zig, pêche aux leurres et pêche en float tube) et l'année scolaire s'est achevée par un stage multi pêches fin juin.

En plus du traditionnel enduro avec bivouac, une journée de découverte de la biodiversité de nos rivières a été organisée avec une descente du Doubs en canoé.

Notre partenariat avec le lycée Jules Ferry a été reconduit en 2026.



C. Animation pêche avec l'école d'Errevet

Le 12 mai 2025, notre animateur a accueilli les élèves de maternelle et de primaire de l'école d'Errevet sur l'étang d'animation au Malsaucy. L'occasion de découvrir la pêche et de casser la croûte au bord de l'eau.

D. Animation pêche avec l'école primaire d'Anjouey

Le 03 juillet 2025, les classes de CM1 et CM2 de l'école primaire d'Etueffont ont pu découvrir la pêche au coup au bord de l'étang Fredo à Anjouey.

Le président de l'AAPPMA, des bénévoles de l'association et Philippe Dupré (administrateur de la Fédération) étaient présents pour encadrer les 50 enfants et partager un repas tiré du sac au bord de l'eau.



E. Animation pêche avec l'ADAPEI de Belfort

Le 14 août 2025, 10 adultes de l'ADAPEI de Belfort ont pu découvrir la pêche au coup sur le site du Malsaucy.

4.5 MANIFESTATIONS

A. JOURNEES TECHNIQUES NATIONALES



Les Journées Techniques Nationales organisées par la FNPF se sont tenues les 08 et 09 janvier 2025 à la Sorbonne à Paris. Le succès a été au rendez-vous puisque 321 personnes, dont 2 de nos techniciens et notre président, y ont participé. Cela constitue un record !

Une vingtaine d'intervenants de l'ensemble du territoire ont exposé des sujets parfois très techniques, divers et des plus innovants.

Nous y avons appris par exemple, que les espèces de poissons acclimatés (capables de se reproduire) en France sont passées de 80 en 1990 à 121 actuellement.

Des études ont montré également l'impact des barrages sur la continuité écologique et l'incroyable effondrement des populations de lamproies marines dont il ne reste aujourd'hui sur certains secteurs plus que 0.01% des effectifs constatés au début du siècle !!!

Autre sujet prenant avec l'impact de l'implantation de la truite arc en ciel à la Réunion. Les rivières de haute montagne abritent à présent des effectifs capables de se reproduire et ce, dès leur première année de croissance. Cependant, les effectifs restent modestes car leur cycle de vie paraît être très court.

Nous avons également découvert que des analyses d'ADNe sont développées et permettent de connaître, en ne prélevant qu'un peu d'eau à différentes profondeurs, la présence de telle ou telle espèce de poissons dans un plan d'eau. Cela s'est fait par exemple dernièrement dans les lacs Vosgiens de la Fédération de Pêche du Haut-Rhin.

D'autres études thermiques ont été présentées et confirment le réchauffement des eaux de 1.2 à 1.8°C. Cela est d'autant plus prégnant qu'au niveau de chaque seuil ou retenue d'eau, cette élévation est multipliée par 3 !!! Cet impact se ressent également sur la représentativité des espèces de poissons.

Toutes les fédérations ou organismes d'études ayant présenté leurs travaux ont pu échanger avec l'assistance après chaque intervention et tous ont été chaleureusement acclamés pour la qualité de leurs présentations.

B. FESTIVITAS



L'année dernière, le salon **FestiVitas**, qui s'est déroulé au Parc des expositions de Mulhouse les 31 janvier, 1er et 2 février 2025, a attiré grand nombre de visiteurs.

Ce ne sont pas moins de 24 000 entrées qui ont été enregistrées durant ces 3 jours ; un week-end placé sous le signe de la gastronomie, du voyage et du loisir, avec entre autres l'espace FestiPêche pour la découverte de la pêche.

Notre fédération était bien évidemment présente avec son exposition de poissons en résine, son simulateur de pêche et la maquette, présentée conjointement avec la Fédération de Pêche de Haute-Saône.

L'édition 2026 a déjà eu lieu du 6 au 8 février dernier ; nous étions fidèles au poste !



C. FESTIVAL NATIONAL DE LA PÊCHE A NANTES

Organisé par le **Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP)**, en partenariat avec la **Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)** et la **Confédération Mer et Liberté**



(CML), la 1ère édition du Festival National de la Pêche s'est déroulée du 23 au 25 mai 2025, au cœur du parc des expositions de la Beaujoire à Nantes.

Une fois de plus, le village associatif a réuni passionnés et curieux de tous les âges autour de nombreuses animations dédiées à la pêche de loisir et à la protection des milieux aquatiques. Notre animateur, ainsi que le technicien de la Fédération de pêche de Haute-Saône, étaient présents durant ce salon afin de présenter la maquette interactive et modulable, réalisée conjointement afin de montrer le fonctionnement d'un bassin versant et de l'impact de l'homme sur ce bassin.

Le vendredi, un parcours pédagogique spécifique à destination du public scolaire avait été mis en place et nous avons sensibilisé plus de 140 enfants d'écoles primaires.

Quelques chiffres sur le salon :

- Plus de 10 000* visiteurs ont parcouru les 11 000 m² du grand Palais à la rencontre des exposants. Des visiteurs très majoritairement satisfaits (80%*), dont 90%* ont exprimé leur intention de renouveler leur participation à une prochaine édition !
- Plus de 65 % se sont rendus sur le festival en famille ou entre amis. Une démarche qui sacre l'esprit grand public et fédérateur souhaité pour cet évènement inédit.
- Le village associatif a emporté l'adhésion du public et des acteurs de l'évènement avec son univers immersif. Grâce aux nombreuses animations pédagogiques et à l'engagement de près de 100 salariés, élus et bénévoles du réseau, la richesse de nos territoires de pêche et de nos actions en faveur du loisir, des milieux aquatiques et de l'éducation à l'environnement ont été mis à l'honneur.



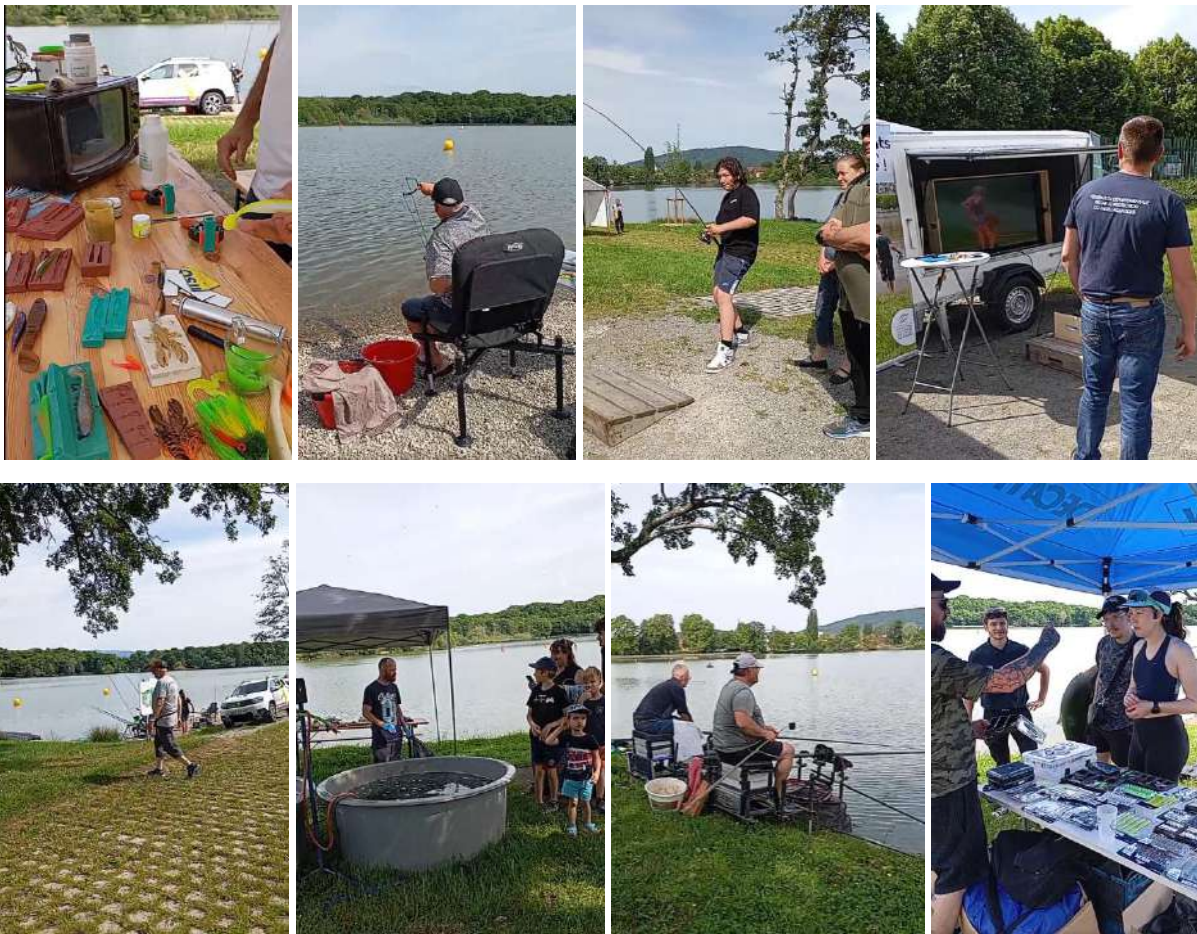
D. FÊTE DE LA PÊCHE



Chaque année, le 1^{er} dimanche de juin est la date officielle pour la Fête de la Pêche, qui permet à tous de découvrir notre loisir en famille ou entre amis, s'initier aux différentes techniques, et en apprendre davantage sur la protection de nos cours d'eau.

Partout en France, les bénévoles des structures associatives de la pêche de loisir ont pu proposer un programme d'animations gratuites riche et varié : initiation aux différentes techniques de pêche (coup, leurres, mouche...), montage de lignes, baptême de float-tube, simulateur de pêche, ateliers pédagogiques, présentation des espèces de poissons d'eau douce...

Dans notre département, la Fête de la Pêche était célébrée par la Fédération de Pêche, à la base nautique de l'étang des Forges, de 10h00 à 18h00..., mais également par plusieurs AAPPMA.





4.6 PARCOURS DE PÊCHE

A. ETANG BELLERIVE

Depuis le 14 mars, le plan d'eau Bellerive à Andelnans est ouvert à la pratique de la pêche, grâce à une convention signée entre notre Fédération et Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION :

- Qui peut pêcher ? Ce plan d'eau est accessible uniquement aux pêcheurs membres d'une AAPPMA réciprocaire de l'EHGO, du CHI ou de l'URNE.
- Quand pêcher ? Toute l'année, les **semaines impaires uniquement**. De ½ heure avant le lever du soleil à ½ heure après son coucher
- Modes de pêche autorisés : Tous types de pêche sont permis. Uniquement depuis une embarcation légère : float-tube, kayak, canoë, bateau gonflable, paddle... (avec ou sans moteur électrique) ;
Mise à l'eau uniquement via la rampe dédiée, près du ponton des plongeurs.
Une seule ligne par pêcheur (montée sur canne)
No-Kill obligatoire : tous les poissons doivent être remis à l'eau avec précaution
- Accès et stationnement : Accès via le portail principal, le long de la D19. Passage de véhicules motorisés possible pour le chargement/déchargement du matériel. Stationnement autorisé sur le petit parking à l'entrée du site.
- Interdictions : Pêche depuis le bord interdite ; Le ponton des plongeurs est strictement réservé à la plongée.
- Interdiction de relâcher les espèces nuisibles, envahissantes et non représentées dans nos eaux



B. ETANGS DE MONTAGNE

Début 2025, nous avons contacté les propriétaires de l'étang des Roseaux (Groupement forestier BELVESEAU) et de l'étang du Petit Haut (ONF) afin de développer une offre de pêche touristique susceptible d'intéresser les pêcheurs sportifs à la recherche de sites remarquables et dépaysants.

Le propriétaire de l'étang des Roseaux a refusé catégoriquement notre proposition de rencontre et l'ONF freine des 4 fers pour répondre à notre demande.

4.7 POLLUTIONS

A. LA COEUVATTE A COURCELLES ET FLORIMONT

Rappel des faits :

Le jeudi 10 juillet 2025, un important incendie s'est déclaré dans une exploitation agricole à Coeuve, en Suisse. Selon Armaury BOILLAT, Inspecteur de la faune à l'Office de l'environnement, le volume d'eau utilisé par les pompiers pour éteindre l'incendie pourrait être de plusieurs milliers de m³. Les eaux d'extinction se seraient écoulées dans une fosse à lisier enterrée, et malgré le pompage partiel de celle-ci par des agriculteurs voisins, la fosse a débordé.

Ce mélange d'eaux d'extinction et de lisier s'est déversé d'une part dans le réseau d'eau pluviale qui a rejoint le milieu naturel et d'autre part dans le réseau d'assainissement dirigé vers la station d'épuration de Lugnez, qui n'a pas pu traiter un tel volume d'eaux sales. La station n'étant pas équipée de système de by-pass afin de court-circuiter l'installation pour rejoindre le milieu naturel, la totalité des eaux usées est passée dans la station d'épuration, ce qui a détruit les bactéries. Ce désordre a considérablement réduit la capacité de la station pour une durée de 4 à 5 jours.

Etendue des dommages :

La pollution a entraîné des mortalités de poissons et de macro invertébrés de la frontière Suisse jusqu'à la confluence avec la Vendeline à Florimont.



Mesures prises :

Notre Fédération a réalisé une pêche électrique d'inventaire le 18 juillet 2025 au niveau du pont de l'ancien moulin à Courcelles et des sondages piscicoles sur la partie aval jusqu'à la confluence avec la

Vendeline, avec la participation de l'OFB et du service GEMAPI de la Communauté de Communes du Sud territoire (CCST).

Notre Fédération a déposé une plainte pour pollution des eaux et s'est constituée partie civile dans cette affaire. Une estimation des dommages a été transmise au parquet et s'élève à 8 602 €.

B. L'AUTRUCHE A DENNEY

Rappel des faits :

Le lundi 30 décembre 2024, une pollution nous a été signalée sur un affluent rive droite de l'Autruche à Denney et Bessoncourt.

Des mortalités de poissons dans un plan d'eau alimenté par ce ruisseau ont été constatées.

Etendue des dommages :

Le ruisseau était complètement colmaté par des colonies de bactéries filamenteuses (sphaerotilus) jusqu'à sa confluence avec l'Autruche (350 mètres) et la pollution, malgré la dilution, restait visible sur l'Autruche sur 350 mètres.

Mesures prises :

Des analyses d'eau ont été réalisées par nos soins pour caractériser la pollution.

L'Office Français de la Biodiversité a été informé de la pollution et a pu la constater, accompagné d'un salarié de notre Fédération.

Nous avons rédigé une fiche de signalement que nous avons transmise aux différents services concernés.

La FDAAPPMA 90 a porté plainte auprès de Monsieur le Procureur de la République pour pollution des eaux et s'est constituée partie civile le 13 janvier 2025.

Nous avons appris le 10 mars 2026 que l'OFB avait dressé un procès-verbal à l'encontre du pollueur. Nous n'avons pas encore été destinataire de ce dernier et n'avons donc pas pu réaliser d'estimation de dommages.

C. LE CANAL DES 3 MOULINS A CHAUX

Rappel des faits :

Suite à un épisode pluvieux, le 6 juillet 2025, le produit qui était fixé sur la toiture, a été lessivé par la pluie et remobilisé. La substance toxique s'est écoulée et s'est rejeté dans le canal ce qui a causé une mortalité de la totalité de la faune aquatique sur 600 mètres. Le 7 juillet un riverain témoigne de la mortalité de poissons dans le canal.

Etendue des dommages :

Le canal des trois moulins a subi une mortalité sur 600m.

Mesures prises :

La Fédération a saisi les services de L'OFB le 7 juillet 2025 et a pu la constater l'impact le jour même, accompagné d'un salarié de notre structure.

La FDAAPPMA 90 a porté plainte auprès de Monsieur le Procureur de la République pour pollution des eaux et s'est constituée partie civile.

Nous avons appris le 24 novembre 2025 que l'OFB avait dressé un procès-verbal à l'encontre du pollueur.

Ce dossier a été orienté en alternative aux poursuites par Mme LABEDA Anna, substitut du procureur. En vertu de l'article 41-1, un avertissement pénal probatoire a été notifié aux mis en cause. Aucune réparation du préjudice

Remarque concernant la transmission des PV police de l'eau / police de la pêche :

Le 17 mars 2026, notre Fédération a demandé à l'OFB, conformément à l'article L216-5 du Code de l'environnement, que nous soyons destinataire d'une copie de l'ensemble des procès-verbaux établis par leur service (relevant de cet article), afin de pouvoir assurer le suivi et la coordination des actions prévues par la réglementation.

Article L 216-5 du Code de l'Environnement :

Lorsque l'infraction a pour conséquence de détruire les frayères, les zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole, ou de porter atteinte à la continuité écologique ou au débit minimal du cours d'eau, une copie du procès-verbal mentionné à l'article L. 172-16 est adressée, pour information, au président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et au président de l'association agréée de pêcheurs professionnels en eau douce.

4.8 REALISATION DES ACTIONS DE POLICE

Une équipe au service de la Fédération :

L'objectif est de répondre à nos statuts et de participer activement à la lutte anti-braconnage. Leurs secteurs d'activité sont les canaux du Territoire de Belfort, de jour comme de nuit.

Merci à notre équipe de Garde Pêche Particulier pour leur travail réalisé en 2025.

A. BILAN DES CONTRÔLES 2025

Salariés + Brigade GPP Fédération

Nombre de sortie en jours	272
Nombre d'heures de contrôle	620
Nombre de Pêcheurs contrôlés	1 716
Nombre de pêcheurs en infraction	10
Nombre d'infractions relevées	9
Nombre d'avertissements	18



B. BILAN DE L'APPLICATION VIGIPECHE au 26/03/2026



C. CONVENTION AVEC LES GARDES CHAMPÊTRES

En février 2025, nous avons signé une convention de partenariat avec le **service des Gardes Champêtres du Grand Belfort**. Le but est d'être plus présents au bord de l'eau, tant au niveau des contrôles, que des actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public. Composée de 12 gardes champêtres, cette équipe intervient sur 49 communes du Territoire de Belfort.

Des actions conjointes sont régulièrement programmées, comme cela a déjà été le cas lors des ouvertures de pêche (truite et brochet).



D. CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE

Fin mars 2025, notre Président, Serge PHILEMON, a signé une convention de partenariat avec la cellule environnement de la Gendarmerie du Territoire de Belfort en présence du Commandant de la Région de

Gendarmerie Bourgogne Franche-Comté et de Madame le Colonel du Groupement de Gendarmerie de Belfort.

Tout comme avec les gardes champêtres du Grand Belfort, des opérations sont menées en collaboration avec nos gardes-pêche.



4.9 ACTION DE NETTOYAGE

A. ENTRETIEN DES BAUX DE PÊCHE

Suite à l'acquisition d'un broyeur en 2022, notre fédération reste à la disposition des AAPPMA pour broyer les végétaux coupés lors des journées nettoyage.

Les dirigeants de l'AAPPMA doivent prendre contact avec notre technicien Alain GEOFFROY afin de convenir d'une date d'intervention.

Avant de commencer toute intervention, nous vous conseillons vivement de consulter l'arrêté portant réglementation des interventions sur les haies, bosquets et ourlets forestiers en cliquant sur le lien ci-dessous.

<https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Milieus-naturels-Biodiversite/Patrimoine-naturel/Protection-des-haies-bosquets-et-ourlets-forestiers>

B. PARTENARIAT UNIS-CITÉ

La Fédération a renouvelé son partenariat avec l'association **Unis-Cité** de Belfort pour 2025.

Cette dernière regroupe 14 jeunes âgés de 16 à 25 ans, engagés en service civique sur le thème de l'environnement, avec des parcours scolaires variés.

Suite à un travail de gestion de la ripisylve (abattage d'arbres) mené conjointement avec le Grand Belfort en sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), une opération de ramassage et de broyage des branchages a été réalisée début février le long de la rivière à Frais.

S'en est suivi un nettoyage et entretien du chemin d'accès à l'étang Gauthier, ainsi que le parking.



Un bilan de mi-parcours a été fait le mardi 18 février. Les encadrants ont pu leur faire part de leur satisfaction, et du bon travail accompli jusqu'à maintenant.



C. NETTOYAGE DE LA SAVOUREUSE A BELFORT

Une action de nettoyage a été réalisée ce vendredi 13 juin en partenariat avec l'Ecole Supérieure des Technologies et des Affaires (ÉSTA), la Ville de Belfort et VMC pêche.

Equipés de waders, de pinces et d'un bateau, les élèves de l'ÉSTA ont débarrassé environ 850 mètres de la Savoureuse au centre-ville de Belfort.

De nombreux déchets ont ainsi pu être retirés du cours d'eau, comme par exemple des barrières de chantier, une carte bleue, une carte de cantine, une tablette numérique, et de nombreux déchets de toutes sortes, dont certains issus du FIMU (Festival International de Musique Universitaire).



D. J'AIME LA NATURE PROPRE

J'aime la Nature Propre (JLNP) est une opération participative et citoyenne de **ramassage des déchets dans la nature** à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et financé par l'Office Français de la biodiversité (OFB) via le dispositif écocontribution. Cette initiative se déroule le temps d'un week-end dans de nombreuses communes en France en mobilisant les citoyens bénévoles soucieux de leur environnement et qui agissent pour préserver et nettoyer la nature.

Dans le Territoire de Belfort, cette opération se déroule en partenariat entre la Fédération de Chasse et la Fédération de Pêche.

En 2025, ce sont 9 AAPPMA qui ont décidé de se joindre aux ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) et/ou aux communes pour effectuer ce nettoyage de printemps.



4.10 LE GRAND CORMORAN

Prenons un peu d'avance sur ce sujet, qui a connu un nouveau tournant en ce début d'année 2026.

Après plusieurs années de flou juridique et de suspensions, voici les dernières décisions qui encadrent la protection de nos cours d'eau et étangs dans le Territoire de Belfort.

Un nouveau cadre national (2025-2028)

Depuis l'année dernière, un nouvel arrêté ministériel fixe les règles du jeu pour la période **2025-2028**. Ce texte est crucial car il redéfinit les plafonds de prélèvements autorisés pour chaque département.

Dans le Territoire de Belfort, les services de l'État s'appuient sur ce cadre pour délivrer des dérogations, avec une distinction majeure :

- **Sur les piscicultures** : Les tirs restent autorisés sous réserve de dérogations individuelles, afin de limiter les pertes économiques directes des exploitants d'étangs.
- **En eaux libres (rivières et canaux)** : C'est ici que le débat est le plus vif. Si les tirs avaient été largement suspendus, le Conseil d'État a récemment réouvert la porte à des quotas en eaux libres, à condition que les dégâts sur la vingtaine d'espèces de poissons protégées (comme le brochet, la truite fario...) soient scientifiquement prouvés.

Les chiffres pour le Territoire de Belfort

Pour la campagne en cours, le plafond annuel de prélèvements dans le département a été ajusté. Pour la période triennale débutée en 2025, le quota pour la protection des eaux libres dans le 90 a été validé par le Comité Départemental Cormorans ; il est fixé à **71 oiseaux par an sur trois ans**, ce qui correspond à 20% des oiseaux hivernant, comptabilisés par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

À noter : Ces tirs sont strictement encadrés. Ils ne peuvent être pratiqués que par des bénéficiaires d'une autorisation préfectorale et sont suspendus lors des périodes de comptage national en janvier.

Pourquoi cette régulation ?

Pour la Fédération de Pêche 90, l'enjeu n'est pas l'extermination de l'espèce, mais le **maintien d'un équilibre**. Un cormoran consomme en moyenne **350g à 500g de poisson par jour**. Sur des rivières fragiles ou des zones de frayères, une concentration trop importante d'oiseaux peut anéantir les efforts de rempoissonnement et de restauration des milieux, surtout lors des périodes de gel sur les étangs.

Où en sommes-nous ?

Le 15 janvier 2026, la Fédération de Pêche a déposé un dossier de demande de régulation auprès du directeur adjoint de la DDT 90 ; à ce jour, nous sommes toujours en attente d'une réponse écrite.

Nous ne lâcherons rien sur ce dossier !

4.11 CONVENTION ENEDIS / RTE

En tant que pêcheur, votre canne en carbone ou sa ligne de grande longueur peuvent provoquer un arc électrique lorsque vous êtes à proximité d'une ligne haute tension.

Pour éviter les accidents, l'application "**Ligne Alerte**" est téléchargeable sur un smartphone grâce au flash code ci-dessous ; cette application mobile prévient les utilisateurs de leur proximité avec une ligne électrique aérienne à 80 m, 50 m et 30 m en émettant des signaux de plus en plus



intenses au fur et à mesure que l'utilisateur se rapproche de la ligne (alerte vocale, vibration, et flash lumineux).



4.12 FORMATION DES ÉLUS : GESTION DES ÉTANGS



Dans le cadre de nos actions en faveur d'une bonne gestion des milieux aquatiques, nous avons eu le plaisir de proposer à nos adhérents une **formation sur la gestion des étangs au Lycée agricole de Valdoie**, dispensée par l'Organisation de Valorisation des Etangs entre Vosges et Jura (OVEVJ). Celle-ci a été complétée par la DDETSPP (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations) et la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour l'aspect réglementaire.

La première session s'est déroulée ce **lundi 17 novembre**, avec la participation de 7 personnes, principalement issues de la Fédération départementale de Pêche 90 (salariés, et membres du conseil d'administration), ainsi que du secrétaire d'une de nos AAPPMA. La **seconde session a eu lieu le vendredi 12 décembre**, avec la participation de 12 personnes.

Cette formation, entièrement prise en charge financièrement par la fédération, est dispensée par des professionnels du secteur, qui ont abordé les aspects techniques, réglementaires et écologiques liés à l'entretien et à la valorisation des plans d'eau.

5. ALEVINAGE DES LOTS FEDERAUX 2025

LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL	
Canal du Rhône au Rhin et Haute-Saône à Montbéliard	27/11/2025	Brochets	3 étés	75 kg	Pisciculture Beaume	1 087,97 €	7 876,90 €	
		Sandres		90 kg		2 207,59 €		
		Carpes		965 kg		4 581,34 €		
	30-31/10/2025	Gardons	Toutes tailles	1080 kg	Malsaucy			
		Tanches		66 kg				
		Brochets		44 kg				
		Perches		31 kg				
		Carassins		175 kg				
	Parcours Fédéraux rivière	01/04/2025	Truites arc en ciel	Portion	150 kg	Pisciculture Beaume		949,50 €
Etang Animation Malsaucy	16/04/2025	Gardons	3 étés	4 kg	Pisciculture Beaume	0,00 €	0,00 €	
						8 826,40 €		

6. COMMUNICATION

La communication de la Fédération se poursuit, avec la parution mensuelle de notre bulletin d'informations, les publications sur les réseaux sociaux, et également notre site internet.

6.1 PECHE INFOS 90

Cette année, notre mensuel va bientôt atteindre sa 120^{ème} édition ! Réalisé depuis fin 2014 notre bulletin d'informations est envoyé aux pêcheurs ayant renseigné leur adresse électronique lors de l'achat de leur carte de pêche. Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver toutes les éditions dans l'onglet « Archives » de notre site internet.

La commission communication, composée de 5 membres du Conseil d'Administration de la Fédération, se réunit tous les mois afin de valider le bulletin en cours, et de préparer le suivant.

En plus de notre mensuel, des newsletters sont envoyées de temps à autres pour des opérations spéciales, comme pour des opérations de nettoyage pour lesquelles nous faisons un appel à bénévoles, la préparation de l'ouverture de la pêche chez Décathlon, des éditions spéciales comme notre spécial "Ouverture pêche"...

6.2 SITE INTERNET

Notre site internet, très appréciée des pêcheurs pour sa carte interactive, est mis à jour régulièrement afin de diffuser le maximum d'informations.

Comme vous la rappelez notre président, il est aussi là pour diffuser vos manifestations via votre espace AAPPMA, mais peu d'entre vous l'utilise, ce qui est dommage. Toujours dans votre espace privé, vous pouvez également retrouver les documents nécessaires à la bonne gestion de votre AAPPMA, comme par exemple les demandes d'agrément de vos gardes-pêche, les circulaires concernant les modifications de statuts, ou encore pour le renouvellement des mandats associatifs.

Si vous constatez que certaines données vous concernant sont manquantes ou erronées, n'hésitez pas à nous le faire savoir, nous ferons le nécessaire pour y remédier.

6.3 RESEAUX SOCIAUX : COMPTE ET PAGE FACEBOOK ET PAGE INSTAGRAM

Notre compte et notre page Facebook sont mis à jour régulièrement, et servent notamment à annoncer des événements particuliers, et ceci dans le but de toucher un maximum de pêcheurs : <https://www.facebook.com/Pecheur.fousse-magne> ou <https://www.facebook.com/Fdaappma90/>

Nous comptons désormais presque 5 000 "ami(e)s" (maximum autorisé) sur notre compte, et plus de 2 000 followers qui suivent notre page...

Une page Instagram a été créée l'année dernière mais a du mal à « décoller »... n'hésitez pas à partager le lien suivant pour la faire connaître : <https://www.instagram.com/fdaappma90/>

7. RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour rappel, les comptes-rendus des réunions du Conseil d'Administration sont transmis à l'ensemble de nos AAPPMA.

7.1 CONSEILS D'ADMINISTRATION

Compte-rendu Réunion CA de la FD90 du 20 mars 2025

18 heures – Ouverture de la séance

Membres du CA :

Serge Philémon, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Philippe Dupré, Pascal Jardot, Fabien Tirole, Olivier Chrétien, Pascal Guittard, Emmanuel Mauvilly, Jean-marie Lechenne, Jacky Duvin

Absents excusés :

Yves Deschamp, Thierry Luttringer, Cyril Dargelosse

Absents non excusés :

Ouverture de la séance à 18h00.

1/ Préparation AG FD90

Rdv : Châlet AAPPMA Trévenans

Support AG diffusé => commentaires ?

Le président demande suite à l'envoi du support de présentation de l'AG s'il y a des questions ?

Aucun administrateur ne soulève de commentaires.

Personnalités ayant confirmé leur présence :

- Mr Zwickert / président FD68
- Mr Gaussin / FD70
- Mr Bigot / député
- Mr Jacques / président FDC90
- Mr Beaume / pisciculteur

Serge Philémon informe les élus que le Président Zwickert (FD68) souhaite inviter les élus de la FD90 et leurs épouses à une journée festive à l'étang Hagenbach (club house) afin de maintenir les très bonnes relations entre nos fédérations.

Vœux AAPPMA

Suite aux vœux des AAPPMA, voici les réponses qui seront présentés :

AAPPMA Montreux-Château

- Taille des truites Farios, bilan 2024, quelles sont les conclusions ?

=> se reporter au support AG diffusé + étude complète sera également diffusée après l'AG

- Certains de nos pêcheurs ont été contrôlés dans 2 AAPPMA du sud territoire et ont subi des remarques désobligeantes par les contrôleurs, du fait de la non-appartenance à l'AAPPMA locale. Il serait souhaitable que ce comportement ne se reproduise plus, les gardes doivent respecter les principes de la réciprocité !

=> entièrement d'accord + pour info le GPP de Delle n'est plus en fonction

- La limitation du nombre de prise n'est pas respectée par des organisateurs de journée truites (ce que je peux comprendre et je suis favorable à cette mesure). Sois-vous faites modifier l'ARP, soit vous faites respecter la réglementation.

=> la position du CA est de demander l'avis de la DDT

- Des journées truites sont organisées par des associations (étang du moulin des bois par exemple) sur des secteurs de première catégorie, avant la date d'ouverture légale.

Est-ce autorisé ?

=> cet étang semble être en eau close mais il est suivi par la DDT

- Depuis plus de dix ans le PDPG est à l'ordre du jour, où en est-on ?

=> besoin de finir avant l'étude truite fario

- Subventions : vous deviez modifier le mode de calcul ? il n'est pas normal que des AAPPMA obtiennent des subventions pour des linéaires de rivières qui ne sont pas entretenus

=> pour rappel ce sujet a été abordé lors du CA en date du 18/10/24. Le président avait avancé plusieurs idées dont celle de l'implication des AAPPMA. Cette proposition se heurte à la difficulté des petites AAPPMA qui ne disposent pas de suffisamment de bénévoles pour mener ces travaux. C'est pour cela que nous nous appuyons à présent sur notre CA et les jeunes d'Unis-cités pour intervenir sur les secteurs prioritaires

AAPPMA Trévenans

-La fédération a signé une convention avec les gardes-nature GBCA mais sans avoir au préalable obtenu l'aval des AAPPMA concernées

=> confusion voire présentation des missions par la chef de service des gardes nature

AAPPMA Morvillars

- Souhaite revenir à la possibilité de fermer la pêche de la TAC en 2ième catégorie 1 semaine avant l'ouverture

=> entièrement d'accord donc tester la DDT sur cette demande lors de notre AG

- Souhaite interdire la vente des cartes journalières le jour de l'ouverture

=> je remonterai cette demande lors de l'AG FNNP de juin mais sans grand espoir d'obtenir satisfaction (pour info 60 cartes vendues cette année pour l'ouverture)

AAPPMA Bourogne

-Vu la pollution de la Bourbeuse par GBCA nous demandons le retrait de toutes les restrictions de pêche mises en place depuis plusieurs années (levée prélèvement brochet car impossible de se reproduire dans ce tas de « merde » + retrait du parcours No kill pollué tous les jours car situé en aval de l'égout

=> position CA ? Ce point sera débattu à l'AG car il y aura un représentant de la DDT puis par le président fédéral qui rencontrera le préfet mi-avril.

Préparation AG FD90 :

Propositions bénévoles à remercier :

- 1- Mr Franck Chipeaux / secrétaire AAPPMA Trévenans
- 2- 2- Mr Marc Jeanroy / bénévole AAPPMA Giromagny et membre de la garderie départementale
- 3- 3- Mr Philippe Dupré / bénévole AAPPMA La Plongeotte et Administrateur FD90

Validation CA ?

Le CA valide la proposition.

Repas après AG : 21 inscrits à ce jour.

2/ Préparation fête de la pêche

Commission animation s'est réunie le 27/01/25

Quand : dimanche 1^{er} juin 2025

Où : étang des forges à Belfort

Quoi : sur le principe de ce qui avait été fait lors du centenaire du département.

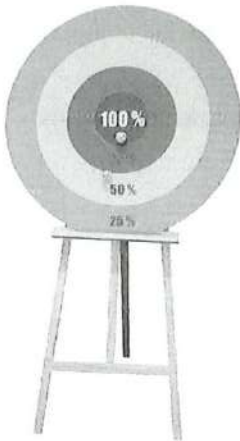
Le CA doit se positionner sur d'éventuels investissements

- Jeu de pêche aimanté à 1407€



Le CA ne valide pas cet investissement pour ce montant.

- Cible velcro Ø600 avec balles 507€



Le CA ne valide pas ce jeu.

- 3 cibles de compétition du Junior Fishing Tour 181€



Le CA valide le jeu des 3 cibles découvert à Festivas.

- Porte-clés flottant Gloops génération pêche à 0,71 € pc
- Mètre ruban génération pêche à 1,40 € pc
- Pochette téléphone étanche génération pêche à 1,06 € pc
- Gobelet plastique réutilisable génération pêche à 0,47 € pc
- Stylo génération pêche au tarif de 0,54 € pc
- Gourde 800 ml génération pêche au tarif de 5,38 € pc
- Bonbons avec emballage individuel personnalisé (lot de 900 pièces = 276€)
- Porte-clés ouvre boîte / bouteille personnalisé sur VISTA PRINT : 500 unités = 372 € / 1 000 unités = 610 €
- Stylo personnalisé sur VISTA PRINT : 500pcs = 402 € / 1 000pcs = 684 €
- Bloc-notes avec stylo personnalisé sur VISTA PRINT : 500pcs = 864 € / 1 000pcs = 1 612 €

Le CA demande de voir avec nos partenaires Decathlon, Héricourt pêche, Pêche Exotic et VMC avant de prendre acte sur des goodies.

Il faudra également améliorer la signalétique afin de diriger les personnes. Des banderoles sont en cours de réalisation chez l'un de nos prestataires.

2/ Point ventes cartes 2025

Produit	Saison 2024	Saison 2025	Evolution au 21/03/2024 / 20/03/2025	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Interfédérale Personne majeure EHGO 2025	1 063	1 088	+25	+2.35%
Carte Personne majeure	614	591	-23	-3.75%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	1 677	1 679	+2	+0.12%
Carte Découverte Femme	73	73	0	0.00%
Carte Personne mineure	184	173	-11	-5.98%
Carte Découverte -12 ans	194	187	-7	-3.61%
Carte Hebdomadaire	4	6	+2	+50.00%
Carte Journalière	70	75	+5	+7.14%
Total Cartes de Pêche	2 202	2 193	-9	-0.41%
Option Entente Halleutique du Grand Ouest	2	4	+2	+100.00%
Autres options	245	249	+4	+1.63%
Total cartes de pêche + options	2 449	2 446	-3	-0.12%

3/ Questions diverses

- Faisant suite aux très bonnes relations avec FD68, leur président invite notre CA (et conjointes) à participer à une rencontre amicale (pêche et repas) sur leur étang de Hagenbach (entre Dannemarie et Burnhaupt) fin août 2025. Invitation officielle à venir

- Invitation AG FD70 à Arc les Gray le 13/04/2025 => qui souhaite remplacer le président déjà pris ce jour-là? (Croisière sur la Saône pour les conjointes + repas)

Jacky Duvin se propose si personne ne peut s'y rendre.

- signature Bellerive avec GBCA (synthèse à expliquer) + signature gendarmerie planifiée le 26/03

Bellerive : 2 ans d'attente - Plan d'eau en No-Kill

Demander code pour pénétrer vers l'étang

Convention signée

Une synthèse sera demandée chaque année à la fédération pour amélioration

- Décider en CA de ce que l'on fera des 2k€ suite pollution du Rhône à Auxelles le Bas

Le Conseil d'administration décide de reverser cette somme d'argent à l'AAPPMA détentrice des baux de pêche (AAPPMA Giromagny).

- Manifestation à Ornans le 22/03 suite à saprolégna dans la Loue. Le président s'y rendra ainsi qu'Yves Deschamp et 2 membres de l'AAPPMA La Douce Savoureuse

- Entretien avec le préfet le 14/04 : Jean-Marie accompagnera le Président. Les sujets suivants seront abordés :

Commencer à parler de nos très bonnes relations avec les différents services de l'état (DDT, OFB appuyé par un courrier de soutien)

- Dossier cormorans : insister sur le montage du dossier / à l'arrêté ministériel => nous souhaitons retrouver le quota de tirs de régulations comme avant car les populations sont toujours en augmentation. Nous avons perdu 4 années. Attention au manque d'impartialité dans le comptage effectué qui n'est effectué que par la LPO. Plus de 110 000 oiseaux recensés malgré cela ! Très gros impact sur nos populations de brochets et truites fario, espèces repères en fort déclin.
- Dossier Malsaucy => la vidange prévue en fin d'année est capitale pour nos structures (poissons d'excellente qualité, don aux AAPPMA, convention avec CD90, ...) Attention, à ce que nous n'ayons pas de bâtons mis dans nos roues car nous avons une gestion très rigoureuse (rappeler les conditions de la dernière vidange)
- Dossier « pêche privée » => nécessité d'avoir acquis une CPMA pour la pêche en eau libre. Qu'en est-il des contrôles promis par la DDT ?
- Dossier « truite fario » => rappeler la démarche (retour aux 25cm sur une période de 3 ans, engagement de notre part pour mise en place d'une étude intégrant la pression pêche, le recensement via pêches électriques, la maturité, la scalimétrie et une étude génétique) De notre côté, nous avons budgété 20k€ et nous souhaitons pouvoir aller au bout de notre démarche avant d'établir des conclusions.
- Dossier pisciculture Giromagny => louer la qualité des poissons produits, rappeler les difficultés d'approvisionnement des bassins en eau l'été. Evoquer les solutions envisagées.
- Dossier attaques animalistes => commence avec la pêche au vif mais c'est la fin de la pêche de loisir qui est visée. (Souffrance animale allant du poisson jusqu'aux insectes !!!)
- Impact des méthaniseurs notamment dans le sud territoire + rejet des agriculteurs pour notre demande de participer aux réunions en lien avec les secteurs d'épandages (au départ

suivi particulier sur le secteur de Leupe mais d'autres exemples Fougerets, pollution sur Florimont écarts de l'écrevisse)

- Pollutions récurrentes : Bourbeuse à Bourogne et Casse-autos à Anjoutey (Photos à transmettre pour appuyer nos commentaires)
- Pb de ressource en eau avec création possible d'un barrage à la roche du cerf (amont Malvaux)
- Assises de l'eau => y aura-t-il une suite à cette démarche qui a eu beaucoup de succès auprès des citoyens mais aussi auprès de nos élus
- Inviter Mr le préfet à découvrir nos installations et notre structure ou lors de l'une de nos prochaines animations.

Bien hiérarchiser les points en incluant les pollutions de Manu et Fabien

Emmanuel Mauvilly : revoir les points négatifs pour la fête de la pêche.

Journée junior fishing tour, où en sommes-nous ? Quels règlements ?

Une demande sera faite à Marc Vauthier pour plus de renseignements.

* **Philippe Dupré** demande un plan d'action pour l'entretien de la Savoureuse à Danjoutin.

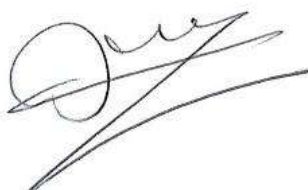
Emmanuel Mauvilly : peut-on faire enlever les alertes panier plein des dépositaires comme Héricourt Pêche notamment.

Ce point sera fait en fonction de la faisabilité.

Fin de l'ordre du jour à 20h25

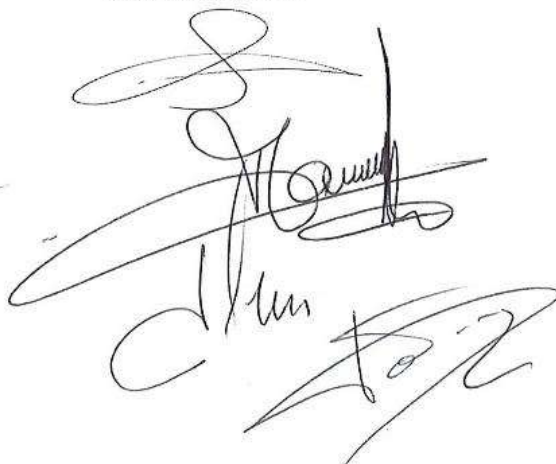
Le Secrétaire

Nicolas JARDOT



Le Président

Serge PHILEMON



Compte-rendu Réunion CA de la FD90 du 03 juillet 2025

18 heures 30 – Ouverture de la séance

Membres du CA :

Présents :

Serge Philémon, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Philippe Dupré, Pascal Jardot, Fabien Tirole, Pascal Guittard, Emmanuel Mauvilly, Jean-marie Lechenne, Jacky Duvin, Thierry Luttringer

Absents excusés :

Yves Deschamp,

Olivier Chrétien, donne procuration à Emmanuel Mauvilly.

Absents non excusés :

Cyril Dargelosse,

1/ Point finances à mi-année

Serge Philémon présente les dépenses et recettes de la fédération à mi-année à savoir au 30 juin 2025 en comparaison du budget prévisionnel 2025 validé par le conseil d'administration et voté en assemblée générale.

Concernant la ligne 606501 Vêtement travail, **le conseil d'administration** demande dorénavant qu'une validation soit faite auprès du Président et/ou du Trésorier du salarié avant l'achat.

Le CA rappelle que tout achat se fait uniquement à l'usure et cela ne concerne que des vêtements du travail en fonction de leur mission.

Concernant la ligne 606800 Achat fuel, **le président** demande qu'une commande fuel soit effectuée avant que le prix ne remonte trop.

Concernant les frais bancaires, **Jean-Marie Lechenne** précise qu'il faut reprendre rendez-vous avec la banque, car la fédération entre dans les associations sportives et sont désormais plus soumis aux frais de gestion.

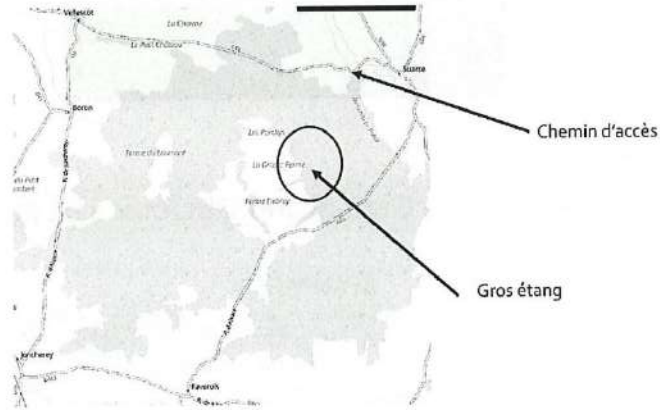
Serge Philémon revient sur la ligne 741810 Subvention EHGO où une petite erreur lors de la préparation du budget prévisionnel 2025 car une subvention exceptionnelle de 10 000€ avait été versé en 2024 et a été malencontreusement remise cette année.

Concernant la ligne 741860 Subvention Agence de l'eau, **Le CA** demande que les dossiers en attente se fluidifient plus rapidement à compter de ce jour afin de rattraper ce retard.

2/ Point sur recherches étangs

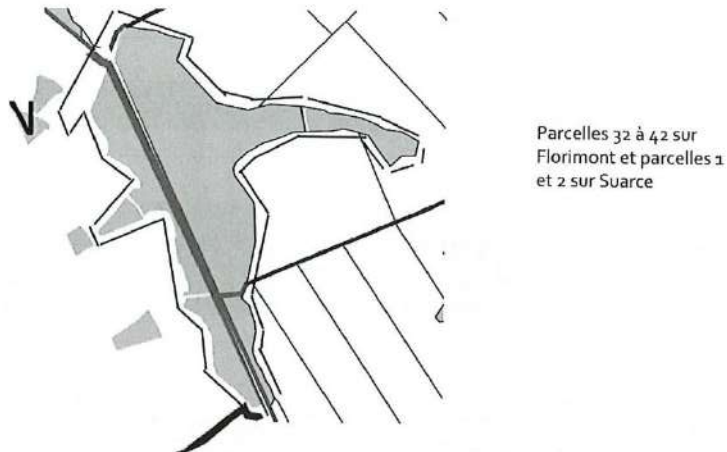
Point sur démarches Gros étang Ducloux à Suarce

Localisation



Point sur démarches Gros étang Ducloux à Suarce

cadastre



Point sur démarches Gros étang Ducloux à Suarce

1,4 km de chemin forestier depuis Suarce

Digue principale

Le ruisseau écrevisse contourne les étangs



chemin carrossable tout autour du site

6 plans d'eau sur zoha

Point sur démarches Gros étang Ducloux à Suarce

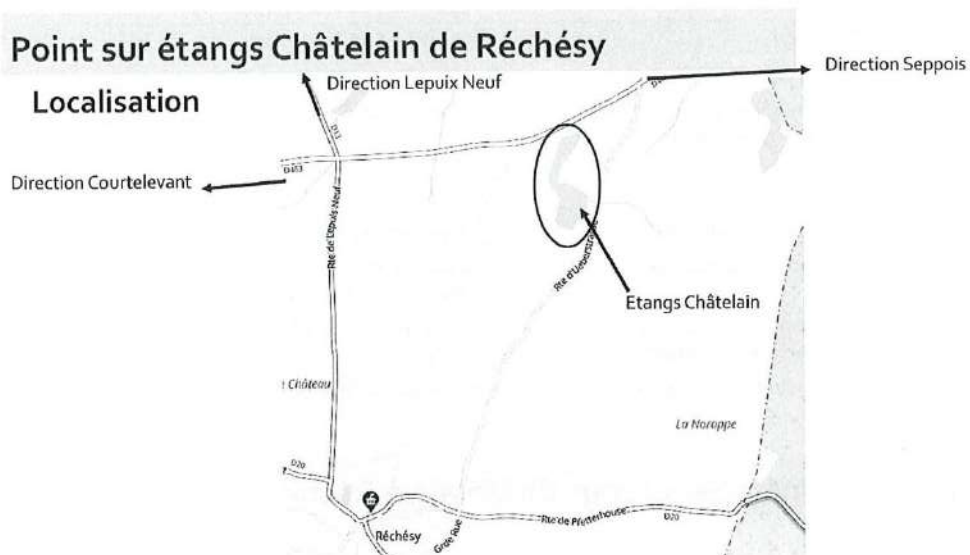
AVANTAGES

2oha de terrain	Localisation Sud Territoire
6 plans d'eau	Situation en pleine nature
Alimentation principale par l'Ecrevisse	Chemin d'accès carrossable
Alimentation par ruissellement corne Est	Présence d'un petit cabanon
Pourtour étang très praticable	Etang fondé en titre
L'Ecrevisse contourne le plan d'eau	Possibilité d'obtenir une aide de l'EHGO de 200k€ maxi
	Prix fixé à 400k€ (hors frais de notaire et Safer)

Le conseil d'administration demande qu'une étude projet et finance soit réalisée avant de se prononcer à savoir : empoissonnement annuel, entretien, travaux, remise en état...

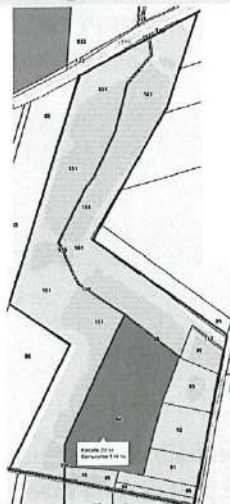
Point sur étangs Châtelain de Réchésy

Localisation



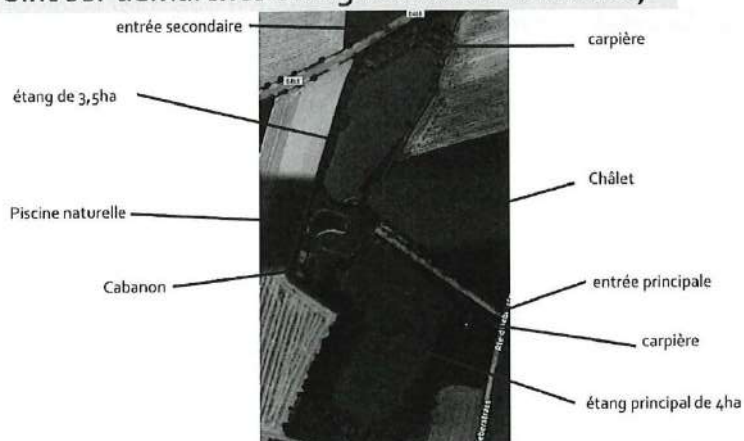
Point sur démarches étangs Châtelain à Réchésy

cadastre



Parcelles 88 à 96 + 150 /
151 + 161 / 162 sur
Réchésy

Point sur démarches étangs Châtelain à Réchésy



Point sur démarches étangs Châtelain à Réchésy

AVANTAGES

11ha de terrain	Localisation Sud Territoire
2 plans d'eau pour environ 7,5ha	Situation en pleine nature
Alimentation par un pompage de la nappe à -30m (5 à 6m ³ /h)	Chemin d'accès carrossable
Ruisseau de contournement	Présence d'un chalet et d'un petit cabanon
Présence d'une piscine naturelle	Étang principal profondeur jusqu'à 6m
Etang secondaire profondeur 3 à 4m maxi	Possibilité d'obtenir une aide de l'EHGO de 50% reste à charge (200k€ maxi)
Installation électrique sur plusieurs secteurs (pompage en 380V)	Présence de 2 carrières
Location possible (complet ou partiel)	Propose un partenariat entreprise?

Point sur démarches étangs Châtelain à Réchésy

INCONVENIENTS

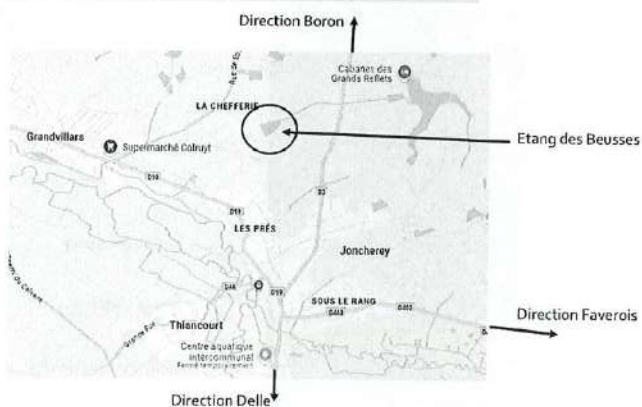
Entretien non réalisé depuis 2 ans	S'assurer que les plans d'eau existent depuis avant 1993
Braconnage surtout sur le premier étang	Suicide dans le chalet
Voir mise en conformité avec DDT	Pas de prix fixé par le propriétaire (n'a pas besoin d'argent mais est intéressé)
Prix d'achat 270k€ en 2005	

photos

Le conseil d'administration, identiquement aux étangs Ducloux demande qu'une étude projet et finance soit réalisée avant de se prononcer à savoir : empoissonnement annuel, entretien, travaux, remise en état...

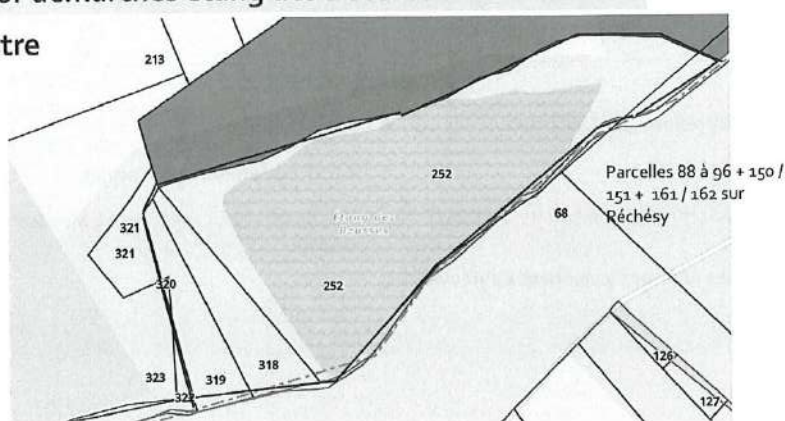
Point sur étang des Beusses à Grandvillars

Localisation

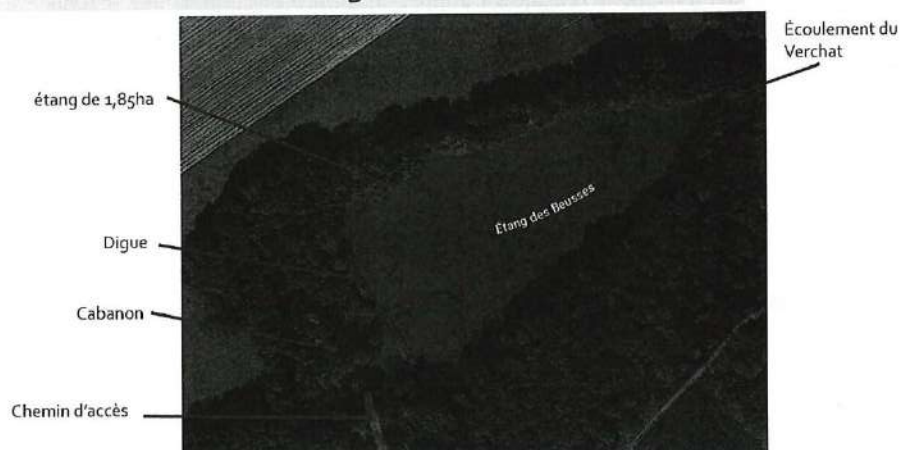


Point sur démarches étang des Beusses à Grandvillars

cadastre



Point sur démarches étang des Beusses à Grandvillars



Point sur démarches étang des Beusses à Grandvillars

AVANTAGES

3ha de terrain	Localisation Sud Territoire
1 plan d'eau pour environ 1,85ha	Situation en pleine nature
Pas de valeur pour achat	Projet intéressant pour La Plongeotte
Alimentation par déversoir du Verchat	Présence d'un petit cabanon des chasseurs

Point sur démarches étang des Beusses à Grandvillars

INCONVENIENTS	
Entretien non réalisé depuis des lustres	Digue percée
Moine HS	CCST également sur ce projet
Voir mise en conformité avec DDT	Pas de prix fixé car CE Pont à Mousson dissout
Les moutons y viennent s'abreuver	

Serge Philémon annonce qu'il faut encore se renseigner car le Comité d'entreprise Pont à Mousson n'existe plus, et que cela serait une belle opportunité pour l'AAPPMA de la Plongeotte.

Nicolas Jardot précise qu'il faut se renseigner auprès du service des impôts afin d'avoir l'identité actuelle du propriétaire. Il rebondit sur cette opportunité pour l'AAPPMA locale, et recommande que l'AAPPMA se porte acquéreur sur ce projet si le prix le permet car il est important que les AAPPMA investissent et soient propriétaires de leurs plans d'eau au maximum.

Restitution AG SNSAPL – FNPf et Congrès

Commentaires suite au compte-rendu diffusé?

Cotisation au SNSAPL

- o 1100€ en 2025.
- o va passer l'an prochain à 0,94% de la MS soit 1316€ (+216€ / 2025)
- o Puis à 1,33% de la MS soit 1862€ (+762€ / 2025)
- o Puis à 1,72% de la MS soit 2408€ (+1308€ / 2025)
- o Puis finalement à 2,1% de la MS soit 2940€ (+1840€ / 2025)

Le président informe et alerte les membres du conseil d'administration sur l'importante augmentation de la cotisation SNSAPL avec une projection sur les 4 prochaines années pour une augmentation qui va quasiment tripler. Cela va peser fortement sur notre équilibre financier.

A ce jour, notre fédération est saine financièrement car elle est gérée avec beaucoup de prudence et en bon père de famille. Des décisions devront automatiquement être prise au moment de chaque budget afin de garantir une sérénité pour tous, salariés et AAPPMA.

Restitution AG SNSAPL – FNPF et Congrès

• CPMA MAJEURE	+ 0.60 €
• CPMA DECOUVERTE FEMME	+ 0.40 €
• CPMA MINEURE	+ 0.20 €
• CPMA DECOUVERTE – 12 ANS	INCHANGEE
• CPMA HEBDOMADAIRE	+ 0.20 €
• CPMA JOURNALIERE	+ 0.10 €
• CPMA ENGIN ET FILETS	+ 0.60 €
• CPMA MIGRATEURS	INCHANGEE

J'ai voté contre ces augmentations car injustifiées au regard des 2,3M€ de bénéfices 2024, de la FNPF !!!

Une nouvelle fois, le Président informe les élus de son agacement sur cette nouvelle augmentation non justifiée au regard des 2.3 millions € de bénéfices en 2024.

La Fédération de pêche du Territoire de Belfort fait partie des rares fédérations : 4 au total à avoir voté contre ces nouvelles augmentations.

Point ventes cartes 2025

Produit	Saison 2024	Saison 2025	Evolution au 01/07/2024 / 01/07/2025	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Interfédérale Personne majeure EHGO 2025	1 350	1 387	+37	+2.74%
Carte Personne majeure	774	760	-14	-1.81%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	2 124	2 147	+23	+1.08%
Carte Découverte Femme	105	118	+13	+12.38%
Carte Personne mineure	316	321	+5	+1.58%
Carte Découverte -12 ans	326	348	+22	+6.75%
Carte Hebdomadaire	23	42	+19	+82.61%
Carte Journalière	310	369	+59	+19.03%
Total Cartes de Pêche	3 204	3 345	+141	+4.40%
Option Entente Halleutique du Grand Ouest	5	6	+1	+20.00%
Autres options	408	400	-8	-1.96%
Total cartes de pêche + options	3 617	3 751	+134	+3.70%

Ces 6 premiers mois de l'année 2025 sont en hausse de + 4.40 % par rapport à 2024 à même date.

3/ Questions diverses

- ✓ Faisant suite aux très bonnes relations avec FD68, leur président invite notre CA (et conjointes) à participer à une rencontre amicale (pêche et repas) sur leur étang de Hagenbach (entre Dannemarie et Burnhaupt) le 11 Octobre. Invitation officielle à venir.
- ✓ Réunion le 19/08 au CD90 avec équipe Mr Vallverdu pour préparer vidange du Malsaucy
- ✓ Sècheresse niveau vigilance devrait passer en alerte dès le 07/07
- ✓ Formation étang pour les élus (voir devis et programme) => décision CA ?

Le conseil d'administration valide cette formation qui se déroulera au sein du lycée agricole de Valdoie. Communication à faire auprès de nos AAPPMA (6 à 12 places par séance)

- ✓ Journée fête de la pêche avec VMC sur leur étang à Morvillars le 13/09 (pb // avec La Plongeotte + pbs bénévoles ? Pb matériel ?) + Anjoutey le 07/09

Le conseil d'administration donne priorité à nos AAPPMA sur le prêt de matériel. En parallèle, nous solliciterons les FD voisines sur possibilité de nous prêter un simulateur.

Emmanuel Mauvilly souhaiterait revenir sur la fête de la pêche qui a eu lieu à l'étang des Forges. Il regrette qu'aucune promotion ai été faite hormis Facebook : l'Est Républicain et Ici Belfort Montbéliard. Ces petits détails pénalisent fortement nos actions.

Serge Philémon informe les élus que lors de prêts de matériels, certains matériels ou accessoires reviennent en mauvais état ou perdu. Il demande au CA de se positionner sur ce qui doit être fait pour y remédier.

Nicolas Jardot explique avoir emprunter du matériel lors d'un APN et jeu de palmes ont été perdu dans l'eau. Il précise qu'effectivement que le principe du « Qui casse ou perd, paie » doit être appliqué. Concernant le cas de son emprunt, cela a été signalé attend un devis de palmes afin de les remplacer, mais il précise qu'il s'oppose à racheter le style de palmes perdues car elles sont incompatibles avec les waders mis à la disposition.

Le conseil d'administration valide le principe du « qui casse ou perd, paie » et demande que cela soit appliqué

Fin de l'ordre du jour à 21h31

Le Secrétaire

Nicolas JARDOT

Le Président

Serge PHILEMON

The image shows several handwritten signatures in black and blue ink. The signatures are arranged in a somewhat circular pattern around the center of the page. Some signatures are more legible than others, but they appear to be the names of the board members mentioned in the text above. There is a small blue triangle in the bottom right corner of the page.

Compte-rendu Réunion extraordinaire CA de la FD90 du 02 septembre 2025

18 heures 00 – Ouverture de la séance

Membres du CA :

Présents :

Serge Philémon, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Philippe Dupré, Pascal Jardot, Fabien Tirole, Pascal Guittard, Emmanuel Mauvilly, Jean-marie Lechenne, Jacky Duvain, Yves Deschamp, Olivier Chrétien (parti à 18h45),

Absents excusés :

Thierry Luttringer,

Absents non excusés :

Cyril Dargelosse,

1/ Examen du dossier judiciaire 2019

La synthèse de ce dossier intégral est présenté par **le Président de la Fédération**.

Cette présentation comportant trop d'éléments confidentiels et touchant de près nos salariés et notamment leur intégrité, il a été unanimement décidé de rien faire figurer sur ce procès-verbal.

Pour toutes questions, **Serge Philémon** pourra répondre dans la mesure du possible à l'ensemble des questions qui lui seront posées notamment lors de la prochaine réunion des présidents .

2/ Questions diverses

La Fédération, chaque année budgétise une ligne comptable de 2 500 € afin de venir en soutien aux AAPPMA qui en font la demande lors d'investissements dans leur structure.

Cette ligne n'a pas été complètement utilisée pour 2025. Deux demandes ont été reçues. Le conseil d'administration prend la décision de verser cette subvention dès maintenant aux 2 AAPPMA concernées, à savoir :

- L'AAPPMA de Réchény a investi dans plusieurs barnums et sollicite une subvention. Les documents de dépenses ont déjà été fournis.
- L'AAPPMA de Florimont souhaite procéder à l'investissement de matériel d'alevinage et sollicite une participation de notre fédération.

Le conseil d'administration valide une aide immédiate de 1400 € à l'AAPPMA de Réchény.

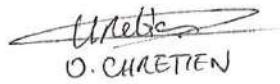
Quant à celle de l'AAPPMA de Florimont, la subvention de 300€ validée par notre CA, sera versée dès réception des factures d'investissement.

Fin de l'ordre du jour à 21h30

Le Secrétaire

Nicolas JARDOT


Pascal Jardot
Jardot


O. CHARRIEN

DESCHAMP.

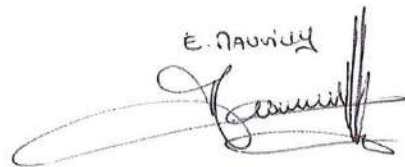



Dupré

Le Président

Serge PHILEMON



E. NAVIOLY


Pascal
Gouffard


BOUVIN


Compte rendu du CA du 14 novembre 2025

Présents : MM D. Pastori – JM. Lechenne – P. Jardot – E. Mauvilly – O. Chretien – P. Guittard – P. Dupré – Y. Deschamp – S. Philémon – J. Duvin – F. Tirole -
Absent excusé : N. Jardot – T. Luttringer
Absent non excusé : C. Dargelosse

Ordre du jour

- restitution rencontre préfectorale
- bilan vidange Malsaucy
- étangs de Réchésy
- organisation équipe salariés
- questions diverses

1- Restitution réunion préfectorale du 17 octobre 2025 •

Présence de Mr le sous-préfet, du directeur adjoint DDT, du directeur DDETSPP et du chef de service sanitaire (à noter que ce dernier est président d'une AAPPMA dans le Bas Rhin)

- Dossier cormorans : remise en main propre de notre demande de participer au comptage en janvier pour lequel nous avons d'emblée un accord verbal qui nous sera confirmé par écrit + OK pour prise en considération études réalisées par les départements voisins
- Vidange Malsaucy : l'empoissonnement pour plusieurs étangs est exclu car zone de protection zoosanitaire . Cela nous est expliqué par le risque de transmission de virus pour la pisciculture Beaume. A notre questionnement quant à la possibilité de dépasser les quantités accordées, il nous est confirmé que cela ne posera aucun souci. Pour montrer notre bonne volonté à respecter toutes les contraintes administratives fixées, nous avons convié les services concernés à vérifier sur place notre engagement à les respecter et à corriger éventuellement certains points si nécessaire.
- Pêche privée : Mr Huver nous indique ne pas disposer des effectifs nécessaires pour vérifier sur le terrain l'application des règles mais il s'engage à réaliser un courrier de relance
- Truite fario : après avoir expliqué l'avancement de nos études (pêches électriques sur la Madeleine, scalimétrie, ...) il nous faut envoyer les premiers éléments de synthèse (alors qu'ils les ont déjà reçues !?)
- Pollutions : retours sur le cas de la Coeuvalte et les graves manquements de communication tant vis-à-vis de nos services administratifs que ceux des autorités suisses => un registre des contacts d'urgence va nous être transmis afin d'améliorer la réactivité. De plus, nous avons insisté sur la pollution chronique de la Bourbeuse à Bourogne et du ras le bol de l'AAPPMA locale => la DDT au travers de la MISEN étangs a mis en place une convention avec un laboratoire d'analyse afin de réaliser les suivis et engager les poursuites si besoin.

2- Bilan vidange Malsaucy

- 29 octobre : Installation du matériel avec 11 bénévoles + Alain
- 30 octobre : passage des consignes aux 38 bénévoles présents, puis mise en place du premier filet et alevinages prioritaires à l'étang des souris (recharge Malsaucy) et des canaux (Haute-Saône et Rhône au Rhin)
- 31 octobre : fin du premier filet puis passage du second avant vidange complète pour alevinage selon répartition sollicitée par nos AAPPMA avec nos 36 bénévoles
- 01 novembre : pêche du bassin de rétention avec 17 bénévoles

•05 novembre : pêche électrique du fossé avec 5 bénévoles

MERCI à tous les bénévoles pour le travail accompli et pour avoir respecté les consignes.

Sites de livraison	Gardons		Carpes		Tanches		Brochetons / Brochets		Perches		Carassins		Mélange		Totaux alevinés
	Cde	Livré	Cdé	Livré	Cdé	Livré	Cdé	Livré	Cdé	Livré	Cdé	Livré	Cdé	Livré	
AAPPMA Anjoutey - Étang Fredo	50	50	100				10	5		5					60kg
AAPPMA Bessoncourt	100	107					50	10							117kg
AAPPMA Belfort-Bavilliers	900	1194	600	5	150	411	440	17	250	65	0	429	150	0	2 121kg
Emprunt 10bis	300	218	200			169	100								387kg
Emprunt 9		211					150	2	100			17	150		230kg
Etang des Forges	500	489	350	5	150	180	150	15	100	65		412			1 166kg
Etang Bull		203				36									239kg
La Douce	100	73	50			26	40		50						99kg
AAPPMA JDТ	250	253	500	0	40	60	75	30	40	19	0	290	0	0	652kg
Barrage	150	153	400		40	60	50	30	40	19		290			552kg
Allaine	100	100	100				25								100kg
Canal Mt à Hte-Saône (1 bief)	100	377	100			29	25	26							432kg
Canal Rh au Rh (4 biefs)	600	703	900			37	100	18		31		175			964kg
AAPPMA Trévenans – Petit étang	150	150				52									202kg
Stock Malsaucy		414				219				19		75			727kg
TOTAL	2150	3248	2200	5	190	808	650	106	290	139	0	969	150	0	5630 kg commandés
Pêche Malsaucy 2025		3248		5		808		106		139		969			5275

Don l'AAPPMA La Plongeotte à la FD de 652€. L'AAPPMA de Belfort / Bavilliers confirme également son intention d'en faire autant.

Point sur démarches étangs de Réchésy

Le Président rappelle les avantages et les inconvénients des deux étangs et les différentes étapes des négociations.

- 12 août : visite du site avec 2 techniciens de la DDT pour avis
- 15 octobre : réception de Mr et Mme Ehrler à la FD90. Refus location 250€ / ha (trop peu) + notre plafond achat à 400k€ est trop en deçà de son objectif.
- 25 octobre : Proposition par mail de Mr Ehrler pour le prix de 600 000€ avec réponse pour fin novembre.

Le CA reste sur la position première à savoir : 400 000€ maxi et sous réserve de mise en conformité.

Une réponse par mail sera faite dans ce sens à Mr Ehrler.

Organisation équipe salariés

- Signature de la rupture conventionnelle avec MH le 05/11
- Possibilité de la refuser jusqu'au 20/11 • Ensuite envoi du dossier à la DDETSPP qui disposera également de 15 jours pour donner son avis. Soit le 05/12 au plus tard.
- En cas de refus, nous pourrions soumettre à nouveau le dossier 1 mois plus tard et la DDETSPP ne pourra plus refuser.
- Accord des 2 parties pour échange des moyens matériels, documentaires et financiers le 05/01/2026.

A savoir :

➤ Côté FD90 : remise d'un chèque de 14 263,92€ (rupture conventionnelle) + chèque solde de tout compte + attestation travail

➤ Côté MH : remise du kangoo + clefs FD + téléphone + ordinateur + 2 disques durs (avec tous les dossiers) + carte bleue + ... • Etablir l'offre d'emploi pour le poste de MH (se baser sur offre d'origine et offres similaires émanant d'autres départements)

Un point a été fait sur les différents dossiers à restituer par MH d'ici la fin d'année.

Arrêt travail

- Depuis début septembre l'un de nos salariés est en arrêt.

- Il continue de percevoir l'intégralité de son salaire ce qui pose questions à l'ensemble des membres du CA.

Après interrogation du SNSAPL (notre syndicat national) il y a une divergence entre ce que dit le syndicat et les usages en pratique à la fédération. Le CA décide de remettre à plat l'ensemble des situations en lien avec la gestion du personnel. Pour cela une commission présidée par E. Mauvilly sera créée afin d'étudier ces différences et ensuite de proposer au CA des règles à appliquer pour l'ensemble du personnel.

De même en ce qui concerne les ponts le CA retient pour 2026 les ponts du 2 janvier, du 15 mai et du 13 juillet. Les autres jours seront travaillés.

Pointage et géolocalisation

Le président présente quatre systèmes de géolocalisation et de pointage avec leurs différents coûts. Le CA se prononce pour l'instant contre ce système mais cela pourra être revu en cas d'éventuelles dérives.

Questions diverses

- Fixer la date pour la réunion des Présidents. Le CA retient la date du 11 décembre à 18h.
- Formation étangs à Valdoie => peu d'engouement général (pour l'instant 11 inscrits au total des 2 sessions)

Prochaine session le 12 décembre.

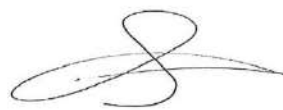
- N. Jardot (question anticipée) => très remonté contre la DDETSPP pour zone de protection zoosanitaire. Il informe le CA qu'il va vraisemblablement contre attaquer si besoin au tribunal administratif.
- N. Jardot (idem) => attention à la préparation des JFT cela va devenir très urgent. Il est impératif que le salarié en charge de ce dossier et qui devrait normalement reprendre le travail le mardi 19/11 s'empare à fond du sujet bien sûr en relation avec la commission animations.
- Suite au retrait de Ph. DUPRE des réunions du CDNPS, J. Duvin se propose pour le remplacer. Le CA valide sa candidature.

La séance est levée à 20h30.

Le vice-président
JM Lechenne



Le président
S. Philémon



7.2 RÉUNION DES PRÉSIDENTS

La traditionnelle réunion des Présidents s'est déroulée dans nos locaux le **Jeudi 11 décembre 2025**.

De nombreux points ont été abordés, comme notamment : (ci-dessous, extraits du powerpoint de présentation)

Junior Fishing Tour

2025 / 2026 *2^e édition*

CIRCUITS DE CONFRONTATION JEUNES coup & leurres

www.**JUNIORFISHINGTOUR.FR**

FFPS gitap PÊCHE

- Fort engagement national
- Subventions FNPF pour soutenir la démarche
- Déploiement communication FDgo via notre réseau pour recenser les volontaires et constituer les candidats compétiteurs sur circuits 2^{ième} saison (septembre 25 à fin mai 26)
- Objectif = avoir de jeunes compétiteurs issus de toutes nos AAPPMA

Junior Fishing Tour

Circuits	<u>Leurres Junior (nom provisoire)</u>	<u>Coup Junior (nom provisoire)</u>
Techniques	- Pêche aux leurres au lancer du bord	- Multi-pêches coup/toutes techniques confondues ➤ Canne au coup jusqu'à 10m ➤ Moulinet autorisé (flotteur + feeder + method-feeder)
Âges concernés	- 18 ans ou moins	- 15 ans ou moins
Classements par tranches d'âges	- Les moins de 14 ans - Les 14-18 ans	- Les moins de 10 ans - Les 10-15 ans
Manches niveau départemental	Au minimum, 2 manches qualificatives de 3 heures par circuit. Possibilité de faire plus de manches : Dans tous les cas, le vainqueur départemental et les qualifications pour le niveau régional se font au cumul de points sur les 2 meilleures manches du participant.	

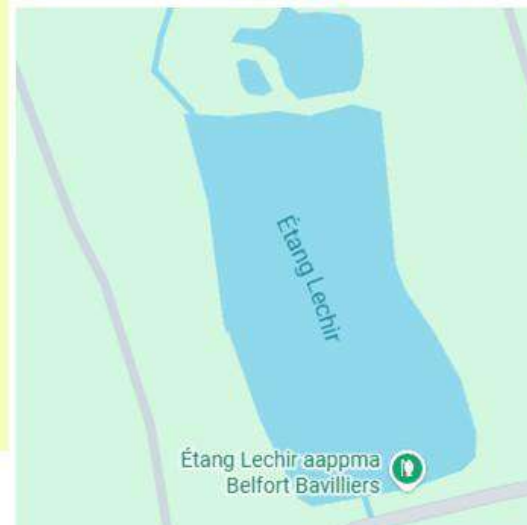
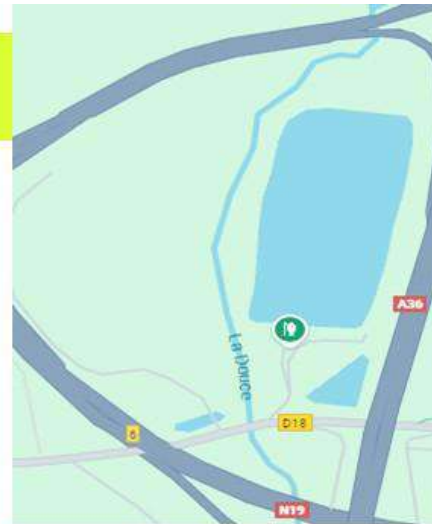
Junior Fishing Tour



- 1 000€ de subvention FNPF par manche et par circuit (4k€ maxi)
- Matériel organisation à prix coutant et possibilité subvention FNPF
- Kit participants fournis par GIFAP idem
- License FFPS sur site internet dédié

Junior Fishing Tour

- Le concours « Leurres » se déroulera à l'emprunt N°9 de Dorans / Botans,
- Le concours « coup » se déroulera à l'étang « Léchir » de Sermamagny



Formation étangs

- Première session de formation le 17 novembre au Lycée Agricole de Valdoie avec 7 participants
- Monsieur Bitard, formateur de l'Organisation de Valorisation des Etangs entre Vosges et Jura (OVEVJ) épaulé par les représentants des services de la DDETSPP et de la DDT.
- Seconde session le 12 /12
ouverte à tous nos adhérents
12 personnes inscrites



Recherche d'un plan d'eau

- Rappel de l'objectif : trouver un plan d'eau d'au moins 2ha et situé si possible dans le Sud Territoire afin de rééquilibrer quelque peu notre offre départementale
- 8 sites évalués en 2024 et 7 supplémentaires en 2025

Projet étang à Bourogne



- Plan d'eau de 4ha
- Situé dans la côte de la bataille
- Prix à définir

Projet étang à Leval



- Plan d'eau de 1,6ha
- 4ha de terrain
- Propriétaire trop souvent en déplacement
- Prix à 200k€ non négociable

Projet « étang de la Prelle » à Autrechêne



- Plan d'eau de 4ha implanté entre Brebotte et Vézelois
- Propriété en vente suite décès
- Belle arrivée d'eau
- Conseillé par la DDT
- Miroir d'eau non conforme
- Vente impossible en l'état

Projet « Lac Mélanie » à Courtelevant



- Ensemble de plusieurs étangs sur 7ha situé dans le Sud Territoire
- Le propriétaire souhaite se faire un pécule avant départ en retraite
- Vente de cartes de pêche en privé + location de caravanes et châlet
- Très bien entretenu mais pas de ruisseau de contournement
- Hors de prix à 700k€

Projet « Gros étang » Ducloux à Suarce



- Ensemble de 6 plans d'eau sur 20ha implantés dans le sud Territoire
- 5 des 6 étangs sont à sec depuis plusieurs années
- Zone à fort enjeux de protection naturelle
- Frein de la DDT
- Prix à 400k€

Projet étangs « Ehrler » à Réchésy



- 2 superbes plans d'eau sur 11ha de terrain
- Présence d'une piscine naturelle
- Profondeur des plans d'eau entre 4 et 6m
- Très facile d'accès
- Plus d'entretien depuis quelques années
- Propriétaire suisse diminué physiquement
- Prix élevé à 600k€

Projet « étang des Beusses » à Grandvillars

- Étang de 1,85ha sur 3ha de terrain
- A l'abandon
- Association PMA dissoute
- Digue percée et moine HS
- Possibilité de l'avoir pour l'euro symbolique
- Réunion en janvier 26 à la DDT avec ancien président PMA et son notaire



Ventes 2025

Produit	Saison 2024	Saison 2025	Evolution au 08/12/2024 / 08/12/2025	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	808	789	-19	-2,35%
Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2025	1 392	1 438	+46	+3,30%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	44	49	+5	+11,36%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	2 244	2 276	+32	+1,43%
Carte Découverte Femme	115	132	+17	+14,78%
Carte Personne mineure	379	384	+5	+1,32%
Carte Découverte -12 ans	423	440	+17	+4,02%
Carte Hebdomadaire	77	80	+3	+3,90%
Carte Journalière	703	749	+46	+6,54%
Total Cartes de Pêche	3 941	4 061	+120	+3,04%
Option Entente Halieutique du Grand Ouest	10	7	-3	-30,00%
Autres options	494	489	-5	-1,01%
Total cartes de pêche + options	4 445	4 557	+112	+2,52%

Tarifs 2026

TARIFS DES CARTES DE PECHE 2026 (AAPPMA réciprocitaires)			
Carte Personne Majeure	Carte annuelle valable du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	CPMA	41,80
	1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie	Fédération	23,10
	Tous modes de pêche (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	AAPPMA	22,10
		Total	87,00€
Carte Interfédérale	Carte annuelle valable du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	CPMA	41,80
	1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie	EHGO	27,00
	Tous modes de pêche	Fédération	23,10
	Permet de pêcher dans l'EHGO le CHI et l'URNE (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	AAPPMA	22,10
		Total	114,00€
Carte Découverte Femme	Carte annuelle valable du 1 ^{er} janvier au 31 décembre - Pêche à une ligne - 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie	CPMA	19,60
	Tous modes de pêche (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	Fédération	10,40
		AAPPMA	12,00
		Total	42,00€
Carte Découverte - 12 ans	Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année - Carte annuelle valable du 1 ^{er} janvier au 31 décembre - Pêche à une ligne - 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	1,00
		Fédération	4,00
		AAPPMA	3,00
		Total	8,00€
Carte personne Mineure	Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année - Carte annuelle valable du 1 ^{er} janvier au 31 décembre - 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie	CPMA	6,40
	Tous modes de pêche (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	Fédération	12,60
		AAPPMA	8,00
		Total	27,00€
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	CPMA	14,40
	1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie	Fédération	12,10
	Tous modes de pêche	AAPPMA	10,00
		Total	36,50€
Carte Journalière	Disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	CPMA	5,20
	1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie	Fédération	4,10
	Tous modes de pêche	AAPPMA	5,00
		Total	14,30€

Etude génétique

- Signature d'un devis pour 5,6k€ avec un laboratoire (50% du reste à charge subventionné par la FNPF)
- Prélèvement d'un bout de nageoire sur 10 truites de chaque classe de taille (5x10 par secteur) ainsi que d'écailles



Etudes truite fario

- Afin d'obtenir un accord de la DDT sur le retour de la taille de la truite fario à 25cm sur les AAPPMA de Lepuix et Giromagny, nous nous étions engagés à :
 - Mettre en place un carnet de capture pour évaluer la pression pêche sur l'ensemble des lots de pêche concernés => **les retours sont très insuffisants !!!**
 - **21** pour Lepuix soit **55,3%** (68,4% en 2024)
 - **30** pour Giromagny soit **16,2%** (41,2% en 2024)
 - Mettre en place de nouvelles réserves => **ajout de la Maratte en 2026 sur la commune d'Etueffont**
 - Mener une étude liée à la maturité sexuelle des farios incluant une part sur la génétique
 - Transmettre ensuite le bilan des études à la DDT afin de trancher factuellement sur la taille à fixer.

Partenariat avec 1^{er} RA à Bourogne

- Plus ancien régiment d'artillerie de France
- Organisation de la fête du régiment les 06 et 07/ juin 2026
- Nous sommes sollicités pour y participer
- Plus de 25 000 visiteurs à la dernière édition
- Notre FDgo tiendra plusieurs stands : pêcheur, simulateur et lancer sur cibles



La réunion s'est terminée sur un échange entre les membres du conseil d'administration et les présidents d'AAPPMA

8. RAPPORT D'ACTIVITES DES AAPPMA

En collaboration avec les services de la DDT, le rapport d'activités des AAPPMA pour 2025 a été envoyé à chaque AAPPMA ; la date limite des retours était fixée au 31 janvier 2026.

A la date de réalisation de ce document, il nous manque encore les rapports d'activités de Bourogne, Fosse-magne et Montreux-Château ; Les rapports en notre possession seront être envoyés très prochainement par nos soins au service de l'environnement de la DDT, accompagnés des pièces justificatives demandées.

8.1 BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

EMPOISSONNEMENTS DES RIVIERES DEPARTEMENTALES 2025									
AAPPMA	LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL	
Anjoutey	La Madeleine	21/02/2025	Truite Fario	portion	130 kg	Pisciculture Breuchin	1 193,21 €	1 193 €	
Belfort-Bavilliers	La Savoureuse	07/03/2025	Truite arc	Adulte	150 kg	Pisciculture Beaume	949,50 €	3 292 €	
	La Rosemontoise				115 kg		727,95 €		
	La Douce				255 kg		1 614,15 €		
Bessoncourt	La Madeleine	27/02/2025	Truite arc	Portion	120 kg	Pisciculture Kohler	940,07 €	3 157 €	
		22/05/2025	Truite fario		20 kg		629,96 €		
			07/10/2025		Truite arc		100 kg		712,19 €
	Autruche	06/03/2025	Truite arc		120 kg		874,66 €		
Bourogne	Bourbeuse		Carpe	Adulte	260 kg	Pisciculture Beaume		?	
			Truite Arc		160 kg				
Chevremont	Autruche	mars	Truite arc	Adulte	50 kg	Pisciculture Breuchin	400,90 €	2 579,55 €	
		octobre			80 kg	Pisciculture Beaume	397,84 €		
	Meche	avril			30 kg	Pisciculture Breuchin	257,95 €		
		juin			30 kg	Pisciculture Breuchin	257,95 €		
	La Madeleine	octbre	Carpe		70 kg	Pisciculture Beaume	348,11 €		
		mars	Truite fario		50 kg	Pisciculture Breuchin	400,90 €		
		avril			30 kg		257,95 €		
		juin			30 kg		257,95 €		
	30 kg	257,95 €							
Courtelevant	La Vendeline	21/02/2025	Truite fario	30 cm	70 kg	Pisciculture Kholer		0 €	
		25/04/2025			70 kg				
		30/05/2025			70 kg				
Faverois/ Florimont	Coeuvatte	31/05/2025	Truite fario	Alevins 6-9cm	3000pcs	Pisciculture Breuchin	356,40 €	4 816 €	
	Vendeline	21/02/2025-03/03/2025-13/05/2025-14/05/2025		portion	100 kg	Pisciculture Breuchin / Giromagny	917,00 €		
	Covatte			400 kg	3 543,00 €				
Foussemagne	St Nicolas		Truite arc	Portion	150 kg	Pisciculture Beaume		0 €	
Giromagny	Savoireuse	03/03/2025-01/04/2025	Truite fario	Adulte	80 kg	Pisciculture Giromagny	1 292,00 €	6 657 €	
			Truite arc		72 kg		150,00 €		
	La Madeleine/ St Nicolas	04/03/2025-01/04/2025	Truite fario		70 kg		935,00 €		
			Truite arc		40 kg		150,00 €		
			Truite fario		20 kg				
			Truite arc		50 kg		765,00 €		
	Rhome	03/03/2025-01/04/2025	Truite fario		40 kg		1 190,00 €		
			Truite arc		20 kg		150,00 €		
	Rosemontoise	03/03/2025-01/04/2025	Truite fario		80 kg		1 190,00 €		
			Truite arc		60 kg		90,00 €		
Truite fario			12 kg	1 785,00 €					
Truite arc			110 kg						
J.D.T	Allaine	01/03/2025	Truite arc	Adulte	40 kg	Pisciculture Beaume		7 318 €	
		07/03/2025	Truite fario		70 kg				
			Truite arc		10 kg				931,63 €
		04/04/2025	Truite arc		130 kg				693,20 €
			Truite Fario		35 kg				1 389,50 €
		11/05/2025	Truite Fario		50 kg				931,63 €
	06/06/2025	Truite arc	250 kg						
	Covatte	01/03/2025	Truite fario		4-6 cm	3600 pcs	Pisciculture Breuchin		356,40 €
			Truite arc		1 à 3 étés	1000 kg	Malsaucy		0,00 €
	L'Adour	01/03/2025	Truite fario		Adulte	80 kg	Pisciculture Beaume		
Truite fario			30 kg						
Lepuix-Gy	Savoireuse	01/03/2025	Truite fario	25 cm	70 kg	Pisciculture Giromagny	595,00 €	850 €	
	Beucinière		30 kg		255,00 €				
Montreux - CH	St Nicolas		Truite arc		70 kg	Pisciculture Beaume		0 €	
			Truite fario		30 kg				
			Truite arc		50 kg				
			Truite fario		30 kg				
			Truite arc		35 kg				
			Truite fario		30 kg				
Morvillars	L'Allaine	07/03/2025	Truite arc	portion	110 kg	Pisciculture Beaume	999,68 €	5 204 €	
		27/03/2025	Truite fario		30 kg	Pisciculture Breuchin	754,33 €		
			Truite arc		110 kg	Pisciculture Beaume	651,00 €		
		18/04/2025	Truite fario		70 kg		617,18 €		
		14/05/2025	Truite arc		20 kg	211,07 €			
			Truite fario		90 kg	Pisciculture Beaume	559,74 €		
		14/06/2025	Truite arc		30 kg		651,00 €		
		20/06/2025	Truite arc		70 kg	Pisciculture Beaume	651,00 €		
11/07/2025	Truite fario	10 kg	759,60 €						
Réchésy	Vendeline	05/03/2025	Truite arc	Adulte	60 kg	Pisciculture Kholer	379,80 €	1 604 €	
		17/04/2025	Truite fario		50 kg		464,20 €		
		30/05/2025	Truite arc		60 kg		379,80 €		
		29/07/2025	Truite fario		60 kg		379,80 €		
Trevenans	Savoireuse				0			0 €	
							TOTAL	36 670 €	

EMPOISSONNEMENTS ETANGS 2025

AAPPMA	LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL	
Anjoutey	Etang Fredo	14/02/2025	CARPES	Adulte	175 kg	Pisciculture Beaume	1 293,23 €	1 732 €	
		30/04/2025	GARDONS		30 kg		155,15 €		
		28/05/2025	TRUIITE ARC		20 kg		223,73 €		
		31/11/2025	GARDONS	Jeune	50 kg	Malsaucy	60,00 €		
			BROCHET		5 kg				
			PERCHES		5 kg				
Belfort-Bavilliers	Emprunts 9	16/10/2025	PERCHES	3 ÉTÉS	70	Pisciculture Beaume	941,59 €	33 281,75 €	
		05/11/2025	SANDRES		70		1 717,01 €		
		12/11/2025	BROCHETS		150		2 175,94 €		
	Gauthier	12/03/2025	GARDONS	3 ÉTÉS	100 kg		733,23 €		
		19/11/2025	CARPES		150 kg		712,13 €		
		16/10/2025	PERCHES		60 kg		807,08 €		
	Etang Adam	23/10/2025	PERCHES	3 ÉTÉS	50 kg		672,56 €		
		12/03/2025	GARDONS		200 kg		1 466,45 €		
		19/11/2025	CARPES		250 kg		1 186,88 €		
		12/11/2025	BROCHETS		100 kg		1 450,63 €		
		05/11/2025	SANDRES		70 kg		1 717,01 €		
	Emprunts 10	07/03/2025	TRUITES ARC	Portion	60 kg		379,80 €		
		12/03/2025	GARDONS	3 ÉTÉS	200 kg		1 466,45 €		
		12/11/2025	BROCHETS		70 kg		1 015,44 €		
		05/11/2025	SANDRES		50 kg		1 226,44 €		
		Etang Lechir	07/03/2025	TRUITES ARC	Portion		50 kg		316,50 €
	19/11/2025		CARPES	3 ÉTÉS	200 kg		949,50 €		
	19/11/2025		CARPES		300 kg		1 424,25 €		
	12/03/2025		GARDONS		300 kg		2 199,68 €		
	Etang des Forges		12/03/2025	CARPES	Portion		200 kg		316,50 €
			22/02/2025	TRUITES ARC			150 kg		949,50 €
			15/10/2025	TRUITES ARC	Grosses		150 kg		949,50 €
			07/03/2025	TRUITES ARC			70 kg		443,10 €
		22/02/2025	TRUITES ARC	50 kg			345,51 €		
	Etang des Forges	05/12/2025	CARPES	4 ÉTÉS	300 kg		2 516,18 €		
		19/12/2025	CARPES	3 ÉTÉS	38 kg		266,00 €		
		05/11/2025	SANDRES		100 kg		2 452,88 €		
	Carpière	12/03/2025	GARDONS	3 ÉTÉS	10 kg		73,32 €		
		19/11/2025	CARPES		50 kg		237,38 €		
		12/03/2025	CARPES		50 kg		105,50 €		
	Etang Beuque	12/03/2025	CARPES	3 ÉTÉS	150 kg		316,50 €		
	Etang Rouillon	12/03/2025	GARDONS		100kg		733,23 €		
	Etang Bull	19/11/2025	CARPES		50 kg		237,38 €		
12/11/2025		BROCHETS	30 kg		435,19 €				
Bourogne	Etang Lamponot		Brochet		80 kg	?	?		
Foussemagne	Champ Cayot		Truite arc	Portion	50 kg	Pisciculture Beaume	0 €		
J.D.T	Etang du Barrage	31/10/2025	Carrassin	3 ÉTÉS	290 kg	Malsaucy		2 206 €	
			Gardon	toutes tailles	153 kg				
			Tanche	3 ÉTÉS	60 kg				
			Brochet		30 kg				
			Perche		19 kg				
06/12/2025	Carpe		400 kg	Pisciculture Beaume	2 205,60 €				
Montreux-CH	Etang de Frais		Truite arc	1 ÉTÉS	50 kg	Pisciculture Beaume		0 €	
			Carpe		100 kg				
			Brochet	3 ÉTÉS	100 kg				
			Truite arc	Grosses	35 kg				
			Carpe	3 ÉTÉS	150 kg				
Trévenans	Petit étang	03/03/2025	Truite arc	3 ÉTÉS	60 kg	Pisciculture Beaume	382,95 €	9 420 €	
		22/03/2025			150 kg		1 009,70 €		
		12/04/2025			150 kg		1 009,70 €		
		03/05/2025			150 kg		1 009,70 €		
		31/05/2025			160 kg		1 073,53 €		
		04/10/2025			150 kg		1 009,70 €		
		03/03/2025			Carpe		300 kg		1 680,00 €
		31/10/2025			Gardon		150 kg		
	Tanche		52 kg						
	Grand étang	03/03/2025	Carpe		400 kg		2 244,68 €		
TOTAL							46 639 €		

8.2 COORDONNEES DES AAPPMA DEPARTEMENTALES

AAPPMA	TITRE	NOM	Adresse	CP	VILLE	TELEPHONE	PORTABLE	MAIL
AAPPMA ANJOUTEY	Monsieur	MAUVILLY Emmanuel	7 Rue de la Plaine	90170	ANJOUTEY	03 84 54 71 44	06 44 16 38 67	lemanujanjou@orange.fr
AAPPMA BELFORT/BAVILLIERS	Monsieur	JARDOT Nicolas	11 Rue Joseph Perot	90300	VALDOIE		06 86 37 92 12	aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com
AAPPMA BESSONCOURT	Monsieur	FULLERINGER Bernard	3 Rue des Tulipes	90160	BESSONCOURT		06 52 35 67 83	bernardmonique90@free.fr
AAPPMA BOUROGNE	Monsieur	TIROLE Fabien	1 Rue sous la Côte	90140	BOUROGNE		06 33 38 59 05	ft2969@gmail.com
AAPPMA CHEVREMONT	Monsieur	RICHARD Guillaume	2 rue des Chenevières	90340	FONTENELLE		06 33 33 27 03	guits9087@gmail.com
AAPPMA COURTELEVANT	Monsieur	MUDRY Christian	6 Rue du Caporal Peugeot	90100	JONCHEREY		06 30 38 07 45	christian.mudry90@gmail.com
AAPPMA FLORIMONT	Monsieur	JOBIN André	2 Rue de Saint André	90100	FLORIMONT		06 58 88 72 63	
AAPPMA FOUSSEMAGNE	Monsieur	DARGELASSE Cyril	9 Fg Saint Martin	90150	FOUSSEMAGNE		06 60 58 65 51	cyril.dargelasse@laposte.net
AAPPMA GIROMAGNY	Monsieur	LUTTRINGER Thierry	2 Rue du Commerce	90200	ROUGEGOUTTE		06 62 06 05 31	luttringer.thierry@bbox.fr
AAPPMA LA PLONGEOTTE	Monsieur	PHILEMON Serge	16 Rue Ackermann	90100	DELLE		06 61 42 90 05	philemon.serge@neuf.fr
AAPPMA LEPUIX	Monsieur	COLIN Julien	17 Rue de la Beucinière	90200	LEPUIX		06 42 71 56 80	julien.colin90@orange.fr
AAPPMA MONTREUX -CHÂTEAU	Monsieur	MENETRE Eric	1B Rue du Chemin de Fer	90130	MONTREUX-CHÂTEAU	03 84 23 00 39	06 08 10 63 05	eric.menetre@wanadoo.fr
AAPPMA MORVILLARS	Madame	SCHAUNER Nathalie	30 Rue de la Malbranche	90000	BELFORT		06 85 69 66 06	nathalie.schauner0569@gmail.com
AAPPMA RECHESY	Monsieur	KLEIBER André	1 Rue des Deux Puits	90370	RECHESY		06 15 45 23 19	dede.kleiber@gmail.com
AAPPMA TREVENANS	Monsieur	TAQUARD Guy	12 Rue de Trévenans	25600	DAMBENOIS		06 07 41 10 41	guy.taquard@wanadoo.fr

9. INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Le moment est venu de laisser la parole à nos invités.

10. REMERCIEMENTS A NOS BENEVOLES

*Nous vous
remercions
de votre attention*